Quatre-vingt-septième année. — N° 109. Le numéro : 15 francs. Samedi 7 Mai 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître.

REFORME FISCALE

Les décrets du 30 avril 1955 (*Journal officiel* des 1er-2-3 mai 1955) pris en application de la loi n° 55-349 du 2 avril 1955 sur les pouvoirs spéciaux ont fait l'objet d'une brochure spéciale.

(*Voir publicité en dernière page du présent journal.*)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 55-479 du 5 mai 1955 portant répartition d'emplois institués ou supprimés dans les cours et tribunaux (p. 4518).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 5 mai 1955 portant ouverture de la première session des concours de recrutement d'attachés de préfecture (p. 4519).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 5 mai 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 4519).

Décret du 6 mai 1955 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la première section du cadre de l'état-major général (p. 4520).

Arrêté portant nominations (comité consultatif de règlement amiable des marchés) (guerre) (p. 4520).

Arrêté et *décision* portant nomination, titularisation et mise en disponibilité (armée de terre [active] et caisse nationale militaire de sécurité sociale) (p. 4520).

(1 f.)

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 6 mai 1955 approuvant les exemptions fiscales accordées par les articles 6 et 8 de la délibération n° 55 du 23 novembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française instituant la protection sociale des aveugles (p. 4521).

Décret du 6 mai 1955 approuvant la délibération n° 43 du 13 décembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française modifiant la contribution des patentes (p. 4521).

Décret du 6 mai 1955 portant nomination d'un sous-directeur à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer (p. 4521).

Décret du 6 mai 1955 portant nomination et rapportant les dispositions de précédents décrets (magistrature d'outre-mer) (p. 4521).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 4 mai 1955 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur) (p. 4521).

Décrets du 5 mai 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4521).

Arrêtés fixant la composition des jurys de l'agrégation de médecine et de pharmacie (p. 4526).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 4 mai 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4527).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 6 mai 1955 relatif au programme des expropriations pour l'aménagement du barrage, de la chute et du réservoir de Serre-Ponçon, sur la Durance (p. 4528).

INFORMATION

Décrets nos 55-480, 55-481, 55-482 et 55-483 du 6 mai 1955 abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1946 à des entreprises de presse (p. 4529).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant admission à la retraite (inspection de la santé) (p. 4530).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Décret n° 55-484 du 30 avril 1955 portant constatation des nouveaux indices et des coefficients de majoration devant être appliqués aux pensions et accessoires de pensions des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (p. 4530).

Décret n° 55-485 du 30 avril 1955 modifiant l'article R. 2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (p. 4530).

Ministère de la marine marchande.

Décrets du 4 mai 1955 portant promotions et nominations dans dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4531).

Plan de répartition des biens de presse (p. 4531).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du vendredi 6 mai 1955. — Convocation de commission (p. 4532).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 4533).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Décès d'un conseiller. — Convocations de commissions (p. 4534).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 4535).

AVIS COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Turquie (p. 4536).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne) (p. 4536).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aux hospices de Cambrai (Nord) (p. 4536).

Annonces (p. 4537).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 46 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 6 mai 1955. — Questions écrites (p. 2575).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 55-470 du 5 mai 1955 portant répartition d'emplois institués ou supprimés dans les cours et tribunaux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 54-1308 du 31 décembre 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1955;

Vu la loi n° 55-218 du 8 février 1955 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses des services civils pour l'exercice 1955 et notamment son article 12;

Vu le décret n° 53-1016 du 16 octobre 1953 relative à l'organisation administrative des services de la justice,

Décrète:

Art. 1er. — Les emplois de chefs et chefs adjoints de secrétariats de parquet, de chefs et chefs adjoints de service des greffes, de secrétaires de parquet et de greffiers, institués ou supprimés en vertu de l'article 12 de la loi susvisée du 8 février 1955, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 6 du décret susvisé du 16 octobre 1953 sont applicables dans les juridictions dont l'effectif est réduit en vertu de l'article précédent.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

SCHUMAN.

Secrétariats de parquet.

TRIBUNAUX de première instance.	EMPLOIS de chefs et chefs adjoints de secrétariats institués.	EMPLOIS de secrétaires de parquet supprimés.
Seine	4	4
Marseille	1	1
Lyon	1	1
Lille	1	1
Versailles	1	1
Bordeaux	1	1
Nice	1	1
Nantes	1	1

Greffes.

JURIDICTIONS	EMPLOIS de chefs et chefs adjoints de service des greffes institués.	EMPLOIS de greffiers supprimés.
Cour de cassation	1	1
Cours d'appel:		
Paris	3	3
Aix	1	1
Tribunaux de première instance:		
Seine	19	20
Marseille	2	2
Lyon	1	1
Bordeaux	1	1
Lille	1	1
Saint-Etienne	1	1
Versailles	1	1
Nice	1	1
Toulouse	1	1
Agen	»	1
Dijon	»	1
Nantes	1	1

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Ouverture de la première session des concours de recrutement d'attachés de préfecture.

Par arrêté en date du 5 mai 1955, la première session de concours en vue du recrutement d'attachés de préfecture stagiaires, prévue à l'arrêté interministériel du 29 avril 1955, sera ouverte à la date du 21 juin pour quinze emplois. En raison des nécessités du service les candidats reçus ne pourront être affectés, après un stage probatoire dans une préfecture métropolitaine n'excédant pas trois mois, que dans l'un des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).

La session comportera les deux concours distincts (premier et deuxième concours) prévus par l'article 9 du décret n° 49-870 du 4 juillet 1949 modifié par l'article 6 du décret n° 51-1325 du 20 novembre 1951.

Pourront également être admis à concourir les bénéficiaires du décret du 17 novembre 1953 et de la loi du 31 décembre 1953 susvisés.

La demande d'admission sera établie sur papier libre, conformément au modèle annexé à l'arrêté du 10 août 1949 (*Journal officiel* du 20 août).

Les candidats devront adresser leur dossier comprenant les pièces énumérées à l'article 11 de l'arrêté du 10 août 1949, modifié par arrêté du 20 juillet 1950, au plus tard le 1er juin 1955 au ministère de l'intérieur, direction du personnel et des affaires politiques, bureau des préfectures, section I « Concours », 3, rue Cambacérès, Paris (8e), qui leur communiquera, sur demande, tous renseignements utiles.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 5 mai 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 5 mai 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade d'officier.

MM.

Argence (Louis), secrétaire administratif au 1er escadron régional du train; 43 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1939.

Doucet (Henri-Albert), agent administratif au bureau de garnison d'Alger; 41 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 juillet 1932.

Martin (Marcel-Antoine), chef de groupe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 45 ans de services civils et militaires, 4 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1929.

Mathieu (Louis-Albert-Paul), président-directeur général des établissements Parra-Mantois; 48 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1935.

Repoux (Paul), ingénieur adjoint à la direction des travaux du génie de Paris; 43 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Ab der Halden (Christian-Maurice), chef du service administratif, direction des études et fabrications d'armement; 18 ans de services civils et militaires, 3 campagnes.

Balfour (Emmanuel-Auguste), secrétaire d'administration de 1re classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 27 ans de services civils et militaires, 1 campagne.

Bellange (Jean), secrétaire administratif de 1re classe détaché au secrétariat des forces armées (guerre); 38 ans de services civils et militaires.

Donnan (Antoine), agent administratif à l'établissement régional du matériel de Vincennes; 41 ans de services civils et militaires.

Bonnefoy (Camille), ingénieur dessinateur à l'atelier de construction de Bourges; 42 ans de services civils et militaires.

Bordes (Jean-Marie-Paul), professeur à l'école militaire préparatoire de Tulle; 32 ans de services civils et militaires.

Bourjade (René-Marcel-André), secrétaire administratif principal à la direction de l'intendance de la 4e région militaire à Bordeaux; 43 ans de services civils et militaires.

Darrieulat (André-Jean-Alexis), administrateur civil de 2e classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 20 ans de services civils et militaires, 1 campagne.

Dauphin (Robert-Lucien), secrétaire administratif principal à l'école d'application des transmissions à Montargis; 43 ans de services civils et militaires.

Devillers (Alice), secrétaire d'administration principal au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 27 ans de services civils.

Dubois (Achille-François-Joseph), professeur à l'école militaire préparatoire d'Autun; 31 ans de services civils et militaires.

Girard (Marc-François), ingénieur dessinateur à la direction des travaux du génie de Nice; 35 ans de services civils et militaires.

Lubrano-Lavadera (Raphaël-Antoine), secrétaire administratif principal, gestion des subdivisions à Oran; 38 ans de services civils et militaires, 5 campagnes.

Meurisse (Hélène-Albertine), secrétaire administratif de 1re classe à la direction des travaux du génie de Lyon; 39 ans de services civils.

Moncalis (Pierre-Alfred), contrôleur principal de 2e classe à la direction régionale du Sud-Ouest de surveillance des fabrications à Toulouse; 39 ans de services civils et militaires.

Navion (Amédée-Pierre), chef de groupe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 27 ans de services civils et militaires, 5 campagnes.

Pilot (Raymond-André-Charles), administrateur civil de 1re classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 19 ans de services civils et militaires, 1 campagne.

Pinault (Lucien-Robert-Paul), administrateur civil de 2e classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 19 ans de services civils et militaires, 1 campagne.

Salvi, née Miege (Marguerite-Adrienne), secrétaire d'administration principal au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 31 ans de services civils.

Serre (Georges), ouvrier à l'arsenal de Tarbes; 40 ans de services civils et militaires.

Par décret en date du 5 mai 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade d'officier.

MM.

Graz (François-Honoré), docteur en médecine; 34 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1928.

Prince (Emile-Nicolas-Pierre), docteur en médecine; 34 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1935.

Au grade de chevalier.

MM.

Amigues (Maurice-Marcelin), docteur en médecine; 46 ans de services civils et militaires.

Cordier (Jean-Léon), ingénieur de l'école polytechnique; 26 ans de services civils et militaires.

Cortot (Maurice-Albert), agent administratif à l'hôpital militaire Begin à Saint-Mandé; 44 ans de services civils et militaires.

Delmotte (Marcel), administrateur civil; 22 ans de services civils et militaires.

Megret (Maurice), chargé de mission au secrétariat général permanent de la défense nationale; 27 ans de services civils et militaires.

Monfilier (Albert-Raymond-Anatole), docteur en médecine; 52 ans de services civils et militaires.

Monrique (Julien), secrétaire administratif à la délégation régionale de l'action sociale des forces armées à Metz; 42 ans de services civils et militaires.

Moussard (Maurice), docteur en médecine; 57 ans de services civils et militaires.

Souchon, née Chevry (Geneviève), infirmière civile à l'hôpital militaire de Nancy; 36 ans de services civils.

Par décret en date du 5 mai 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de chevalier.

M. Young (Raymond), directeur général d'Esso Standard; 25 ans de services civils et militaires.

Par décret du Président de la République en date du 5 mai 1955, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 avril 1955, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, dans la Légion d'honneur, l'officier général dont le nom suit:

Pour compter du 30 septembre 1954.

ARMEE ACTIVE

Au grade de commandeur.

CORPS DES INGÉNIEURS DU GÉNIE MARITIME ET DE L'ARTILLERIE NAVALE

M. Lafont (Jules-Marie-André-Henri-Louis), ingénieur général de 2e classe du génie maritime; 4e annuités. Officier du 1er janvier 1950.

Par décret du Président de la République en date du 5 mai 1955, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 avril 1955, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans la Légion d'honneur, les officiers généraux dont les noms suivent:

Pour compter de la date de la signature du présent décret.

ARMEE ACTIVE

Au grade d'officier.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE LA MARINE

MM.

Guillon (Hervé-Mériadec-Jean-Amédée-Marie), contrôleur général de 2e classe; 42 annuités. Chevalier du 9 mai 1916.

Renoud-Lyat (Lucien-Louis), contrôleur général de 2e classe; 38 annuités. Chevalier du 11 novembre 1916.

Jacquet (Raymond-Pierre), contrôleur général de 2e classe; 37 annuités. Chevalier du 12 mai 1916.

CORPS DES ADMINISTRATEURS DE L'INSCRIPTION MARITIME

M. Minet (Max-Paul), administrateur général de 2e classe; 34 annuités. Chevalier du 12 mai 1916

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX MARITIMES

MM.

Heuzé (Henri-Marie-Aldric), ingénieur général de 2e classe; 34 annuités. Chevalier du 4 juin 1916.

Estrade (Jean-Joachim), administrateur général de 2e classe; 27 annuités. Chevalier du 21 juillet 1916.

Par décret du Président de la République en date du 5 mai 1955, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promues ou nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent:

A TITRE CIVIL

Pour compter de la date de la signature du présent décret.

Au grade d'officier.

MM.

Leroy (Léon), horloger de la marine; 38 ans de services militaires et civils. Chevalier du 26 juillet 1935.

Marcotte de Sainte-Marie (Jacques-Henri-Charles), administrateur civil de classe exceptionnelle du service central hydrographique; 30 ans de services militaires et civils. Chevalier du 25 décembre 1945.

Renaudet (Gaston-Louis), secrétaire administratif de 1re classe de la direction du commissariat de la marine; 32 ans de services militaires et civils. Chevalier du 15 novembre 1941.

Au grade de chevalier.

MM.

Guay (Henri), secrétaire administratif principal de directions de travaux des constructions et armes navales; 39 ans de services militaires et civils.

De Mazac (Léon), président de l'association des anciens marins du Lot-et-Garonne; 35 ans de services militaires et civils.

Huguet (Maurice-Albert), président de l'amicale des anciens marins des Côtes-du-Nord; 41 ans de services militaires et civils.

Piroux (Lucien-Emile), dessinateur cartographe du service central hydrographique; 46 ans de services militaires et civils.

Bech (Auguste-Eugénie-André), technicien chef de travaux de classe exceptionnelle des constructions et armes navales; 25 ans et demi de services militaires et civils.

Authier (Henri), vice-président de l'association La Flotte; 25 ans de services militaires et civils.

Monseigneur Potevin (Michel), directeur du culte catholique de la marine; 30 ans de services militaires et civils.

Chapelet (Albert-Roger-Edouard), peintre agréé du département de la marine; 25 ans de services militaires et civils.

Hersent (Gilbert-Christian), président de la société du port de Rosario; 34 ans de services militaires et civils.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1954: page 8507, 3e colonne, au lieu de: « Gougenheim-Creange (Charles-Jean) », lire: « Gouguenheim-Creange (Charles-Jean) » (le reste sans changement).

Décret du 6 mai 1955 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers supérieurs dont les noms suivent sont promus, dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de brigade, pour prendre rang du 1er mai 1955:

TROUPES METROPOLITAINES

M. le colonel d'artillerie Cazenave (François-Marie-Joseph).

M. le colonel d'infanterie Paquette (Jean-Emile).

M. le colonel du train Crozet (Marius-Jean-Auguste).

M. le colonel du génie Mandaroux (Jean).

M. le colonel d'infanterie Nadau (Charles-Jean-Roger).

TROUPES COLONIALES

M. le colonel d'artillerie de Guillebon (Jacques-Marie-Joseph).

M. le colonel d'infanterie Chavatte (Robert-Pierre-André).

M. le colonel d'infanterie Sizaire (Robert-Emile-Marie).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

PIERRE KOENIG.

Comité consultatif de règlement amiable des marchés (guerre).

Par arrêté en date du 25 avril 1955, M. Jeantrel, secrétaire des commissions consultatives des marchés des forces armées (guerre) et M. de Rosas, secrétaire d'administration, sont nommés respectivement secrétaire et secrétaire suppléant du comité consultatif de règlement amiable des marchés du département des forces armées (guerre).

Armée de terre (active).

Par arrêté du 28 avril 1955, M. le chef d'escadrons de cavalerie Liautaud (Jean-Alphonse-Eugène) est placé sur sa demande dans la position de disponibilité, pour une période de quatre ans.

Caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Par décision en date du 21 avril 1955, Mme Garrigues (Odette) a été nommée et titularisée dans le corps des commis de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (5e échelon) à compter du 2 février 1954.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 mai 1955 approuvant les exemptions fiscales accordées par les articles 6 et 8 de la délibération n° 55 du 23 novembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française instituant la protection sociale des aveugles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique occidentale française;

Vu la loi du 6 février 1952 relative aux assemblées locales;

Vu les articles 6 et 8 de la délibération n° 55 du 23 novembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française instituant la protection sociale des aveugles;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération n° 55 du 23 novembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française instituant la protection sociale des aveugles en ce qui concerne les exemptions fiscales accordées par les articles 6 et 8, à l'exception des exemptions se rapportant aux taxes municipales.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 6 mai 1955

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret du 6 mai 1955 approuvant la délibération n° 43 du 13 décembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française modifiant la contribution des patentes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique occidentale française;

Vu la loi du 6 février 1952 relative aux assemblées locales;

Vu la délibération n° 43 du 13 décembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française modifiant la contribution des patentes;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération susvisée n° 43 du 13 décembre 1954 de l'assemblée territoriale de la Guinée française modifiant la contribution des patentes.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 6 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret du 6 mai 1955 portant nomination d'un sous-directeur à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 6 mai 1955, M. Mantienne (René-Léon), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est nommé sous-directeur des affaires économiques à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Valdant, nommé directeur adjoint.

Décret du 6 mai 1955 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 6 mai 1955, sont nommés, à grade égal, sur leur demande:

Président d'un tribunal de 3e classe à titre personnel dans le ressort du tribunal supérieur d'appel de Djibouti, M. Lepelley, précédemment président d'un tribunal de 3e classe à titre personnel, dans le ressort de la cour d'appel de Dakar.

Juge de 2e classe à la suite au tribunal de Djibouti, M. Pallat, précédemment juge à la suite au tribunal de 2e classe de Bamako.

Juge suppléant à la suite dans le ressort du tribunal supérieur d'appel de 1re classe de Nouméa, M. Tanays, précédemment juge suppléant à la suite dans le ressort de la cour d'appel de Yaoundé.

Juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Dakar (poste vacant), M. Lota, précédemment juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Brazzaville.

Décrets du 6 mai 1955 rapportant la nomination de magistrats d'outre-mer.

Par décret en date du 6 mai 1955, sont rapportées, à compter du 9 mars 1955, les dispositions du décret du 20 décembre 1954 susvisé, en ce qui concerne la nomination de M. Carlini, en qualité de vice-président du tribunal de 1re classe de Dakar.

Par décret en date du 6 mai 1955, sont rapportées à compter du 9 mars 1955 date de son installation dans ses nouvelles fonctions de juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Douai, les dispositions du décret du 10 avril 1954 en ce qui concerne la nomination de M. Lecocq, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Dakar.

Par décret en date du 6 mai 1955, sont rapportées, à compter du 19 mars 1955, les dispositions du décret du 20 décembre 1954, précité, en ce qui concerne la nomination de M. Caillet, en qualité de président d'un tribunal de 2e classe, à titre personnel, dans le ressort de la cour d'appel de Dakar.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 4 mai 1955 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 4 mai 1955, M. Jayle, maître de conférences à la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de chimie médicale de cette même faculté (dernier titulaire: M. Polonowski, décédé), à compter du 1er février 1955, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Décrets du 5 mai 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Fage (Louis-Baptiste), de l'académie des sciences, professeur assesseur du directeur au Muséum d'histoire naturelle. Officier du 24 mars 1949.

Gadrat (François), inspecteur général de l'instruction publique. Officier du 24 mars 1949.

Grange (Claude), membre de l'Institut, statuaire. Officier du 25 décembre 1929.

Madeline (Marie-Joseph-Eugène-Louis), architecte en chef honoraire des bâtiments civils et palais nationaux. Officier du 18 novembre 1938.

Salles (Georges-Adolphe), directeur des musées de France. Officier du 14 mars 1947.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Martin (Léon), directeur honoraire de l'école de médecine à Grenoble (Isère). Officier du 19 avril 1947.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Barbey (Valdo-Louis), artiste peintre. Chevalier du 22 mai 1926.

Barotte (René-Lucien), critique d'art. Chevalier du 20 août 1947.

Cromback (Lucien), architecte des bâtiments de France. Chevalier du 25 décembre 1945.

Fraye (André), artiste peintre. Chevalier du 5 novembre 1931.

Geyer (René-Auguste), architecte des bâtiments de France. Chevalier du 25 décembre 1945.

Heriat (Philippe) (Payelle [Raymond-Gérard] dit), de l'académie Goncourt, homme de lettres. Chevalier du 13 août 1947.

Levis-Mirepoix (Antoine-Pierre-Marie-François), de l'Académie française, homme de lettres. Chevalier du 28 décembre 1921.

Madis (Alex) (Mayroudis [Alex] dit), auteur dramatique. Chevalier du 29 janvier 1937.

Mme Mary-Marquet (Marquet [Micheline-Marie] dite), ex-sociétaire de la Comédie-Française. Chevalier du 26 août 1939.

Mme Morlay (Gaby) (Fumoleau [Blanche] dite), artiste dramatique. Chevalier du 5 août 1939.

Noir (Jacques) (Geoffrit [Armand-Jules] dit), homme de lettres. Chevalier du 12 janvier 1935.

Poueigh (Jean-Marie-Octave-Géraud), compositeur de musique. Chevalier du 14 janvier 1925.

Poulet (Gaston-Paul), chef d'orchestre des concerts Colonne. Chevalier du 13 janvier 1930.

Waague (Georges-Marie-Valentin) (Waag dit), professeur honoraire au Conservatoire national de musique. Chevalier du 29 décembre 1932.

Au grade de chevalier.

MM.

Barade (Roger), architecte; 28 ans de services civils et militaires.

Beckmans (José), artiste lyrique, metteur en scène; 37 ans d'activités artistiques.

Boulinaud (Louis-Joseph), architecte; 37 ans de services civils et militaires.

Brulé (Lucien), administrateur du théâtre Antoine; 47 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Bruyer (Georges), artiste peintre et graveur; 48 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Chambreuil (Maurice-Camille-Jean) (Bourguignon dit), sociétaire de la Comédie-Française; 50 ans d'activités professionnelles et de services civils et militaires.

Choleau (Jean), président de l'Union régionaliste Bretagne; 61 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Christophe (Robert), homme de lettres; 33 ans d'activités littéraires et de services militaires.

Corneau (Louis-Eugène), artiste peintre et graveur; 40 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Croci (Maria) (veuve de Pietro Croci), femme de lettres; 60 ans d'activités littéraires.

D'Arquennes (Darquennes [Pierre-Marie] dit), président de la société des concerts Le Triptyque; 27 ans d'activités artistiques.

Deveche (André-Alexandre), animateur littéraire et artistique; 25 ans d'activités littéraires et artistiques.

Mme Dubel (Yvonne-Léontine-Marie), cantatrice de l'Opéra de Paris; 51 ans d'activités artistiques.

Duhamelet (Geneviève), femme de lettres, vice-présidente du syndicat des écrivains catholiques; 26 ans d'activités littéraires.

Dumaine (Robert-Jules), homme de lettres, président du comité de Dieppe de l'Alliance française; 46 ans d'activités littéraires et de services militaires.

Dux (Pierre) (Martin [Pierre-Alexandre] dit), artiste dramatique, metteur en scène; 28 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Ehrmann (Albert-Lucien), professeur à l'école de musique de la ville de Metz; 44 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Ferat (Serge) (Jastrebzopf dit), artiste peintre; 49 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Fournier (Gabriel-Alexis), artiste peintre; 38 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Gabriel-Marie (Jean), compositeur de musique; 27 ans d'activités artistiques.

De Garate (Roger), secrétaire général de la société Les Amis de George Sand; 28 ans d'activités professionnelles et artistiques et de services militaires.

Gemignani (Ulysse-Jean-Baptiste), sculpteur; 27 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Gavoty (Bernard-Georges-Marie), homme de lettres; 26 ans d'activités littéraires.

Gelin (Denis), sculpteur statuaire; 33 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Guillet (Hubert-Victor-Adrien), conservateur des musées de la ville de Rouen; 30 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Kaufmann (Emile), secrétaire général de la Société des amateurs d'art et des collectionneurs; 47 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Laget (Gabriel-Adolphe), professeur et compositeur de musique; 61 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Leclerc (Socrate-Georges), sous-chef des fabrications à la manufacture nationale de Sèvres; 46 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Lemagny (Paul-Pierre), artiste graveur; 31 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Lemaire (Léon-Emile-Joseph), homme de lettres; 61 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Lesur (Daniel-Jean-Yves), compositeur de musique; 28 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Mabille de Poncheville, homme de lettres; 52 ans d'activités littéraires et de services militaires.

Marme (Marcel) (Marme [Charles-Ferdinand] dit), architecte; 43 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Martinet (Henri-Gaston), directeur et président de la Société philharmonique de la Charité-sur-Loire; 45 ans d'activités professionnelles et artistiques et de services militaires.

Martin (Maurice-Léon), artiste peintre; 40 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Mme Mauron (Marie), femme de lettres; 38 ans d'activités professionnelles.

Merlet (Jean-Etienne), architecte en chef des monuments historiques; 26 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Navarra (André-Nicolas), professeur au Conservatoire national de musique; 24 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Nelli (René), homme de lettres; 29 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Noblecourt (André-Félix-Jean), conseiller technique de sécurité à la direction des musées de France; 26 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Octobre (Daniel), artiste décorateur et inspecteur de l'enseignement artistique; 28 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Pasquier (Pierre), professeur au Conservatoire national de musique de Paris; 32 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Mme Pellerin (Jean-Victor) (née Karin Pripp), artiste décorateur; 34 ans d'activités professionnelles et artistiques.

Mme Perin (Cécile) (Mme veuve Real, née Cécile-Elisa Martin dite), femme de lettres; 57 ans d'activités artistiques.

Poulain (Alphonse-Georges), archéologue; 33 ans d'activités professionnelles et artistiques.

Poussigue (Henri-Alfred), chef d'orchestre; 34 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Prat (Roger), sculpteur; 34 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Mme Provost (Jeanne) (Gueneau [Jeanne-Albertine-Edmonde] dite), comédienne; 46 ans d'activités artistiques.

Regulier (Gaston), professeur aveugle de piano à l'institution nationale des jeunes aveugles; activités professionnelles et artistiques.

Revault (Elie-Joseph-Marie-Julien), ingénieur divisionnaire au service technique des parcs et jardins de la ville de Paris; 31 ans de services civils et militaires.

Rousee (Robert-Louis-Maxime), vice-président de la société d'art populaire Le Vieux Honfleur; 60 ans de services civils et militaires.

Rousseau (Charles-Emile), artiste lyrique à l'Opéra-Comique; 35 ans d'activités artistiques et de services militaires.

Saltet (Marc-Louis-Lionnel), architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux; 30 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Stekel (Eric-Paul), directeur du Conservatoire national de musique de Grenoble; 37 ans d'activités artistiques et de services militaires.

De Teneuille (Albert) (Deteneuille [Albert] dit), homme de lettres; 47 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Tondu (André), professeur à l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris; 31 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Vaubourgoin (Marc), compositeur de musique; 28 ans d'activités artistiques.

Vernon (Jean), architecte; 27 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

De La Villeon (Eliane), artiste peintre et graveur; 25 ans d'activités artistiques.

Mme de Vilmorin (Louise), femme de lettres; 32 ans d'activités professionnelles.

Weckerlin (Louis-Victor-Henri), architecte en chef de la ville de Lyon; 28 ans d'activités professionnelles et de services militaires.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Baillaud (René), directeur de l'observatoire de Besançon. Chevalier du 14 février 1921.

Bougeois (Raymond), censeur au lycée Ampère, à Lyon. Chevalier du 31 décembre 1939.

Brunet (Gabriel-Léon), professeur à l'école normale d'Auteuil, écrivain. Chevalier du 14 mars 1947

Bull (Lucien-Georges), sous-directeur de l'institut Marey. Chevalier du 1er novembre 1919.

Caraccio (Armand), professeur à la faculté des lettres de Grenoble. Chevalier du 4 août 1936.

Casati (Ennemond-Isaac), proviseur du lycée Carnot, à Paris. Chevalier du 25 décembre 1945.

Desbats (Jean-Jacques-Guillaume-Marie), professeur de mathématiques au lycée Saint-Louis, à Paris. Chevalier du 28 décembre 1939.

Dufour (Daniel-Alcide-Emile), délégué cantonal à la Rochelle. Chevalier du 5 novembre 1931.

Fleury (Paul-Félix), professeur de chimie biologique à la faculté de pharmacie de Paris. Chevalier du 27 novembre 1916.

Kampe de Feriet (Marie-Joseph), professeur de mécanique des fluides à la faculté des sciences de Lille. Chevalier du 5 août 1934.

Lanne (Marcel-Eugène-Alfred), professeur d'allemand au lycée Condorcet, à Paris. Chevalier du 25 décembre 1929.

Maréchal (Henri-Gustave-Marcel), professeur de grammaire au lycée Champollion, à Grenoble. Chevalier du 15 août 1924.

Martin (Joseph-Félix), professeur à la faculté de médecine de Lyon. Chevalier du 30 décembre 1932.

Milliot (Louis), professeur à la faculté de droit de Paris. Chevalier du 26 décembre 1936.

Pascal (Edmond), directeur des études françaises au lycée de Rio-de-Janeiro. Chevalier du 25 décembre 1915.

Pons (Emile-Albert), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 28 juillet 1938.

Privat (Emile-Armand), secrétaire général de l'œuvre des pupilles de l'école publique d'Alger. Chevalier du 16 juin 1920.

Mlle Sourgen (Léonie-Henriette), inspectrice générale des écoles maternelles, à Paris. Chevalier du 27 septembre 1946.

Au grade de chevalier.

Mlle Agnès (Jeanne-Calixte), professeur d'espagnol au lycée Fénelon, à Paris; 34 ans 3 mois de services civils.

Mlle Arduin (Françoise-Louise-Marie), conservateur en chef de la bibliothèque universitaire de Toulouse; 34 ans 3 mois de services civils.

MM.

Balliccioni (Augustin), assistant à la faculté des sciences de Paris; 32 ans 3 mois de services civils et militaires.

Bastide (Eugène-Achille-Paul), directeur de cours complémentaire à Montpellier; 42 ans 6 mois de services civils et militaires.

Bastide (Georges-Aimé), doyen de la faculté des lettres de Toulouse; 30 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mme Bellegy (Louise), directrice de l'école normale de Guéret; 43 ans 9 mois de services civils.

Mlle Benoist (Marguerite-Henriette), directrice économe du préventorium de Dreux; 40 ans 4 mois de services civils.

Mlle Beurville (Germaine-Marie-Lucie), directrice du collège moderne et technique Sophie-Germain, à Paris; 38 ans de services civils.

Blache (Joseph), délégué cantonal à Fanjeaux (Aude); 57 ans de services civils et militaires.

Bobin (Raymond-Joseph), proviseur agrégé du lycée Chaptal, à Paris; 27 ans de services civils et militaires.

Boulanger (Paul), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Lille; 25 ans de services civils et militaires.

Bresse (Georges-Donat-Henri), chef de service de muséologie au Muséum national d'histoire naturelle; 29 ans de services civils.

Brun (Louis), directeur du cours complémentaire de Plaisance (Gers); 35 ans de services civils et militaires.

Bruneteau (Camille-Marcel), proviseur du lycée de Fontainebleau; 29 ans 10 mois de services civils et militaires.

Costilhes (Jean-Claude), professeur de philosophie au lycée Condorcet à Paris; 29 ans 9 mois de services civils et militaires.

Mlle Collot (Renée), intendante à l'école normale d'institutrices de l'Aisne; 42 ans 3 mois de services civils.

Corbiere (André), inspecteur d'académie du Loiret; 29 ans 10 mois de services civils et militaires.

Corroy (Hilaire-Marie-Georges), professeur de géologie à la faculté des sciences de Marseille; 37 ans de services civils et militaires.

Cuvier (Georges-Joseph), secrétaire général de la faculté de pharmacie de Paris; 39 ans 10 mois de services civils.

Durand (Emile-Victor), doyen de la faculté des sciences de Toulouse; 20 ans 6 mois de services civils et militaires.

Duval (Clément-Nathanaël), maître de recherches au C. N. R. S.; 27 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mlle Ettinger (Suzanne-Sarah), directrice du collège moderne de jeunes filles de Grenoble; 38 ans 8 mois de services.

Mlle Eymard, directrice de l'école normale catholique de Paris; 25 ans d'activités professionnelles.

Faou (Jean-Louis), directeur de l'école d'application de Quimper; 37 ans 2 mois de services civils et militaires.

Mme Fontaney, née Lavrut (Léontine), professeur d'école normale à Poitiers; 41 ans 6 mois de services.

Chanoine Froger (Victor-Joseph), supérieur du collège Saint-Hilaire à Niort; 58 ans de services civils et militaires.

Mlle Gache (Isabelle), intendante à l'école normale d'institutrices de Paris; 38 ans 9 mois de services.

Galli (François-Jacques-Jules), administrateur civil; 28 ans 3 mois de services civils et militaires.

Garampon (Georges-Auguste-Jean-Frédéric), chargé de mission d'inspection générale; 37 ans de services civils et militaires.

Gautier (Marcel-Auguste-Jean-Marie), inspecteur d'académie du Finistère; 27 ans 10 mois de services civils et militaires.

Gougenheim (Georges), professeur à la faculté des lettres de Strasbourg; 35 ans 2 mois de services civils et militaires.

Haggar (Joseph-Georges), secrétaire comptable de l'institut français d'archéologie orientale du Caire; 38 ans 2 mois de services civils.

Mlle Hanin (Berthe-Adrienne), intendante universitaire du Foyer des lycéennes à Paris; 42 ans 10 mois de services civils.

Jaffray (Jean), professeur de physique à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand; 27 ans 1 mois de services civils et militaires.

Juille (Henri-Joseph), secrétaire principal d'inspection académique à Orléans; 41 ans 9 mois de services civils et militaires.

Lapalus (Louis-Etienne), doyen de la faculté des lettres de Dijon; 24 ans 2 mois de services civils et militaires.

Lami (Robert), sous-directeur de laboratoire au Muséum national d'histoire naturelle; 30 ans 2 mois de services civils et militaires.

Leger (Jean), professeur au lycée Montesquieu à Bordeaux; 43 ans de services civils et militaires.

Léopold (Louis-Alphonse-Henry), professeur d'anglais au lycée Louis-le-Grand à Paris; 41 ans 2 mois de services civils et militaires.

Leroy (abbé) (Pierre-Jean-Marie), chargé de recherches au C.N.R.S.; 34 ans d'activités scientifiques et de services militaires.

Mlle Leschot (Hélène-Marie-Louise), directrice du lycée de Nice; 38 ans 10 mois de services.

Mme Lombardy (Marie), née Weiss, administrateur civil de 1re classe; 22 ans 8 mois de services.

Maibos (Maurice-Fernand-Louis), inspecteur général de l'hygiène scolaire et universitaire; 21 ans de services civils et militaires.

Maresquelle (Henri-Jean), doyen de la faculté des sciences de l'université de Strasbourg; 40 ans 2 mois de services civils et militaires.

Marlin (Marceau), inspecteur de l'enseignement primaire à Radès (Tunisie); 45 ans 5 mois de services civils et militaires.

Mathieu (Paul), président fondateur de l'amicale laïque et bibliothécaire à Sarlat (Dordogne); 55 ans 2 mois de services civils et militaires.

Mazieres (Henri), intendant universitaire au lycée Lakanal; 40 ans 8 mois de services civils et militaires.

Mesnard (Pierre-Edouard-Charles-Marie), professeur à la faculté des lettres d'Alger; 35 ans 7 mois de services civils et militaires.

Metral (Paul-Frédéric-Henri), professeur de mathématiques supérieures au lycée Thiers à Marseille; 41 ans 3 mois de services civils et militaires.

Monrozies (Henri), inspecteur de l'enseignement primaire à Toulouse; 41 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mousseron (Max-Jean), professeur à la faculté des sciences de Montpellier, directeur de l'institut de chimie; 28 ans de services civils et militaires.

Pascal (Pierre), professeur à la faculté des lettres de Paris; 29 ans 8 mois de services civils et militaires.

Pernot (Jean), administrateur civil; 22 ans de services civils et militaires.

Pornin (Marcel-René-Félix), surveillant général au collège Arago à Paris; 41 ans 4 mois de services civils et militaires.

Prost (Jean-Charles), intendant universitaire, directeur administratif du comité parisien des œuvres universitaires; 33 ans 11 mois de services civils.

Mlle Quenelle (Andrée), inspectrice des écoles maternelles de la Seine; 38 ans 6 mois de services.

Reau (Paul), censeur des études au lycée Voltaire; 34 ans de services civils et militaires.

Reyt (Jean), professeur de sciences physiques au lycée Henri-IV; 34 ans 3 mois de services civils et militaires.

Rostaing (Charles-Denis), professeur à la faculté des lettres d'Aix 27 ans 4 mois de services civils et militaires,

Serusclat (Paul-Emile), directeur du cours complémentaire, le Teil; 42 ans de services civils et militaires.

Mme Silvandre (Flora-Hermance-Joachim), directrice de cours complémentaire à Fort-de-France; 39 ans 9 mois de services.

Sougy (Paul-Edmond), professeur de sciences naturelles au lycée d'Orléans; 37 ans 10 mois de services civils et militaires.

Spitzer (Robert-Charles), directeur de la maison internationale de la Cité universitaire; 47 ans d'activités professionnelles et de services civils et militaires.

Mlle Thomas (Suzanne), professeur au lycée Duruy; 39 ans 3 mois de services.

Tinthoin (Robert-Maxime-Frédéric), archiviste en chef du département d'Oran; 26 ans 3 mois de services civils et militaires.

Vacquier (Julien-Guillaume-Dominique-Médard), directeur du collège Lavoisier à Paris.

Mme Védrine, née Terra (Jeanne), directrice de l'école normale d'institutrices de Valence; 41 ans 9 mois de services.

Vigneaux (Jean-Marie), professeur adjoint honoraire d'école primaire supérieure; 45 ans 8 mois de services civils et militaires.

Villard (André-Marius-Félix), archiviste en chef des Bouches-du-Rhône; 22 ans 2 mois de services civils et militaires.

Wehrung (Richard), directeur du collège classique de garçons de Baar; 41 ans 3 mois de services civils.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale; vu la déclaration du conseil national de la Légion d'honneur en date du 19 avril 1955 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade d'officier.

Mgr Andrieu, doyen de la faculté de théologie catholique de Strasbourg. Chevalier du 20 mars 1948. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Calvet (Jean), professeur à la faculté de médecine de Toulouse. Chevalier du 13 mars 1947.

Champetier (Georges-Hippolyte), directeur adjoint au centre national de la recherche scientifique. Chevalier du 6 janvier 1938. Titres exceptionnels.

Henry (Paul), recteur de l'académie de Rennes. Chevalier du 6 février 1948. Titres exceptionnels.

Monges (Jules-Joseph-Marie), professeur à la faculté de médecine de Marseille, directeur fondateur de l'école de diététique. Chevalier du 15 mars 1948. Titres exceptionnels.

Vallery-Radot (Jean), conservateur en chef à la Bibliothèque nationale. Chevalier du 20 mars 1948. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

Mme Labrousse (Anne-Marie), née Ramarony, secrétaire générale du comité d'accueil aux étudiants étrangers; 20 ans 3 mois d'activités professionnelles.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 avril 1955 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Berard (Jean-Léon), professeur à la faculté des lettres de Nancy, chargé de mission archéologique à l'étranger; 24 ans de services civils et militaires.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 avril 1955 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Matarasso (Henri-Haïm), homme de lettres, libraire, éditeur; 25 ans d'activités professionnelles.

Roques (Henry-Auguste), professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger; 43 ans de services civils et militaires.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 avril 1955 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Saveant (Jean), inspecteur de l'enseignement primaire à Saint-Malo; 33 ans 4 mois de services civils et militaires.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

De Beer (Jean), homme de lettres, auteur dramatique et radiophonique; 24 ans d'activité littéraire et de services militaires. Titres exceptionnels.

Vandenberghe (Paul-Gaston-Gabriel), auteur dramatique; 24 ans d'activité artistique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Mairey (André-Charles-Joseph), président du groupe spéléologique de Lure, membre de l'équipe de la Pierre-Saint-Martin; 13 ans 2 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 avril 1955 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Valentin (Paul-Ernest), administrateur de l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire. Chevalier du 21 juillet 1931.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Goddet (Jacques-Jean-François), directeur général du journal *L'Equipe*. Chevalier du 25 août 1948. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Balança (Albert-Edmond), membre du conseil d'administration et trésorier de l'office du sport scolaire et universitaire. Chevalier de 1946.

Bolzard (Charles), président de la Fédération française de basket-ball. Chevalier du 5 avril 1946.

Jauréguy (Adolphe), vice-président de la Fédération française de rugby. Chevalier du 16 mai 1946.

Au grade de chevalier.

MM.

Alezard (Jean-Irénée), président du Cercle des nageurs de Marseille, président du comité de Provence de la fédération française de natation de 1921 à 1953; 46 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Bartel (Jean-Marie-Charles-Auguste), inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du service académique de Strasbourg; 28 ans 3 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Carle (Jean-Charles-François), secrétaire général du Comité olympique français; 26 ans 5 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Cavanelle (Charles-Raymond), administrateur d'œuvres postscolaires; 33 ans 3 mois d'activité professionnelle, de services rendus à l'éducation populaire et de services militaires.

Cavel (Lucien-Henri-Adolphe), médecin fédéral de la Fédération française d'éducation physique; 29 ans 3 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Chabas (Paul-César), président du district Rhône-Durance de football; 33 ans 9 mois d'activité professionnelle et sportive.

Chapiznac (Paul-Auguste), membre du bureau de la Fédération française de lawn-tennis; 51 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Debon (Adrien-Robert), secrétaire général de la Fédération internationale de rugby; 33 ans 3 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Des Brosses (Jean), homme de lettres, délégué général de la Fédération catholique du théâtre amateur français; 31 ans 4 mois d'activité professionnelle et de services rendus à l'éducation populaire.

Di Donato (Louis), vice-président du comité d'Algérie de la Fédération nationale de sauvetage; 45 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Gaumont (Roland-Raymond-Elie), président de l'Union sportive des Galeries Lafayette; 36 ans 9 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Hamon (Louis-Edouard), secrétaire général de la ligue d'Anjou d'athlétisme; 49 ans 6 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Lestable (André-Philippe), directeur d'école publique, délégué régional des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active à Bordeaux; 35 ans d'activité professionnelle et sportive, de services rendus à l'éducation populaire et de services militaires.

Malleville (Edouard), secrétaire général de l'Union sportive travailliste; 34 ans 7 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Matagne (Lucien-Prosper-Eugène), premier vice-président de la Fédération française de hand-ball; 33 ans 6 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Mathelie-Guinlet (Léon-Louis-Emmanuel), président du Stadoceste tarbais et vice-président de l'Union athlétique tarbaise; 39 ans 9 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Monneret (Jules-Léon-Auguste), président général du Football-Club de Saint-Claude; 32 ans 5 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Nouvel (Jacques-Edouard), directeur adjoint de l'instruction publique et chef du service de la jeunesse et des sports au Maroc; 25 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Picetto (Etienne-Marius), vice-président de la Fédération française de cyclisme, président du comité régional du Lyonnais; 31 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Viala (François), président fondateur de la ligue marocaine de natation, vice-président du comité des sports et membre du conseil supérieur des sports du Maroc; 35 ans 2 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Vidieu (Robert), président honoraire du district de football de Basse-Normandie, membre d'honneur à vie de la ligue de Normandie; 55 ans 6 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Par décret en date du 5 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Bernard (Eugène-Léon-François), président général de l'Iris-Club de Lambersart et président d'honneur du Comité des Flandres de rugby; 25 ans 3 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Feuillastre (Léon-François-Jean), médecin chef de la Société parisienne de sauvetage, conseiller médical de l'Office municipal des sports de Bois-Colombes; 31 ans 9 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Par décret du Président de la République en date du 5 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Allier (Pierre-Léon-Francisque), maître imprimeur; 41 ans 6 mois de services civils et militaires.

Barlogio (Marius-Emilien), reporter photographe; meilleur ouvrier de France; 32 ans de services civils et militaires.

Dupouy (Marcel), lustrier; 28 ans de services civils et militaires.

Par décret du Président de la République en date du 5 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Caraman (Pierre-Charles), commissaire général du département de l'Hérault pour l'exposition nationale du travail, meilleur ouvrier de France 1952. Chevalier du 17 avril 1927.

Constans (Maurice-Léon), inspecteur général de l'enseignement technique. Chevalier de mars 1937.

Florquin (Fernand-Louis), président fondateur de l'Association des anciens élèves de l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix. Chevalier du 26 novembre 1935.

Veron (Marcel-Charles), professeur à l'école centrale des arts et manufactures. Chevalier du 5 avril 1946.

Au grade de chevalier.

MM.

Bachard (Eugène-Désiré), président de la Société amicale des anciens élèves des écoles nationales professionnelles; 39 ans de services civils et militaires.

Bejuit (Paul), conseiller de l'enseignement technique; 37 ans de services civils et militaires.

Mlle Bonsergent (Aimée-Louise-Marie), intendante à l'école normale nationale d'apprentissage de Paris; 34 ans 3 mois de services civils.

Bosselet (Maurice-Léopold-Adrien), industriel fondeur, administrateur du comité de formation professionnelle et de protection des apprentis, à Neuilly-sur-Seine; 50 ans de services civils et militaires.

Caillau (Hervé-Pierre-Raphaël-Paul), directeur de l'école supérieure de commerce de Bordeaux; 30 ans de services civils et militaires.

Cartier-Carmouche (Jacques), installateur bénévole des expositions nationales du travail, ingénieur divisionnaire des services techniques de la ville de Paris; 29 ans de services civils.

Chillon (Pierre), professeur à l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers de Paris; 41 ans 10 mois de services civils et militaires.

Cholet (Armand-Baptiste-Paul), président de la commission main-d'œuvre et formation technique du groupement des industriels du Sud-Ouest de Paris; 53 ans de services civils et militaires.

Dartois (Paul-Victor), directeur du service des achats à la Société des automobiles Peugeot; 53 ans de services civils et militaires.

Dupré (Etienne), conseiller de l'enseignement technique; 34 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mlle Fournier (Renée), professeur d'enseignement commercial au collège technique de Niort; 40 ans 3 mois de services civils.

Mlle Gabriel (Lucienne-Georgette), directrice de l'école nationale professionnelle La Martinière, à Lyon; 29 ans 3 mois de services civils.

Mme Gamond, née Petitet (Jeanne-Emilie-Célestine), inspectrice principale de l'enseignement technique pour l'académie de Paris; 35 ans 3 mois de services civils.

Geneves (Pierre-Aristide-Ferdinand), chef des travaux au collège technique de Mende (Lozère); 43 ans 11 mois de services civils et militaires.

Gondin (Henri-Jean), professeur de comptabilité à la Société d'enseignement professionnel du Rhône; 50 ans 6 mois de services civils et militaires.

Guerin (Raymond-Adrien), professeur à l'école supérieure de fonderie; 30 ans de services civils et militaires.

Huchet (René-Alphonse), professeur aux cours de la promotion du travail à l'école nationale professionnelle Livet, à Nantes; 40 ans de services civils et militaires.

Mme Lassalle, née Mercier (Marcelle-Marie), inspectrice de l'enseignement technique pour l'académie de Lille; 40 ans 3 mois de services civils.

Mme Ledoux, née Retif (Albertine), mère des Compagnons du Tour de France, à Châteauroux (Indre); 32 ans de services civils.

Martin (Jean-Louis), professeur technique de fonderie à l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers de Lille; 45 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mme Moisand, née Charbonnier (Hélène), directrice des ateliers de décors des faïenceries de Longchamp (Côte-d'Or); 42 ans de services civils.

Montagne (André-Pierre), professeur technique chef d'atelier à l'école Diderot; 45 ans de services civils et militaires.

Montin (Marcel-Antoine), censeur de l'école des hautes études commerciales, à Paris; 43 ans 2 mois de services civils et militaires.

Composition des jurys de l'agrégation de médecine et de pharmacie.

SECTION DES SCIENCES CLINIQUES, DES SCIENCES FONDAMENTALES ET DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Par arrêté du 6 mai 1955, les jurys du concours d'agrégation de médecine et de pharmacie, sections des sciences cliniques, des sciences fondamentales et des sciences pharmaceutiques, ouvert par l'arrêté susvisé du 2 mars 1955, sont composés comme suit:

1° SCIENCES CLINIQUES

Médecine générale.

Président: M. Debré (Paris).

Titulaires: MM. Boulet (Montpellier), de Gennes (Paris), Laroche (Paris), Legrand (Lille), Moreau (Paris), Pasteur-Vallery-Radot (Paris), Paupert-Ravault (Lyon), Poinso (Marseille).

Suppléants: MM. Cachera (Paris), Fabregoule (Alger), Kuhlmann (Strasbourg), Lemaire (Paris).

Chirurgie générale

Président: M. Mondor (Paris).

Titulaires: MM. Delannoy (Lille), de Vernejoul (Marseille), Fevre (Paris), Magendie (Bordeaux), Monod (Paris), Quenu (Paris), Roux (Montpellier), Santy (Lyon).

Suppléants: MM. Ameline (Paris), Liaras (Alger), Patel (Paris), Romieu (Montpellier).

Dermatologie et syphiligraphie.

Président: M. Watrin (Nancy).

Titulaires: MM. Charpy (Marseille), Degos (Paris), Roederer (Strasbourg), Sendrail (Toulouse).

Suppléants: MM. Boudin (Paris), Duperrat (Paris).

Electroradiologie.

Président: M. Mattei (Marseille).

Titulaires: MM. Cibert (Lyon), Desgrez (Paris), Lamarque (Montpellier), Reboul (Bordeaux).

Suppléants: MM. Betoulière (Montpellier), Swyngedauw (Lille).

Hydrologie.

Président: M. Justin Besançon (Paris).

Titulaires: MM. Bert (Montpellier), Delore (Lyon), Merklen (Nancy), Santenoise (Lille).

Suppléants: MM. Debray (Paris), Fontan (Lille).

Médecine légale et médecine du travail.

Président: M. Piedelièvre (Paris).

Titulaires: MM. Bourret (Lyon), Fourcade (Montpellier), Simonin (Strasbourg). Thiodet (Alger).

Suppléants: MM. Gaultier (Paris), Michaux (Alger).

Neuro-chirurgie.

Président: M. Heuyer (Paris).

Titulaires: MM. Garcin (Paris), Lazorthes (Toulouse), Pallias (Marseille), Rousseaux (Nancy).

Suppléants: MM. David (Paris), Laine (Lille).

Neurologie et psychiatrie.

Président: M. Alajouanine (Paris).

Titulaires: MM. Delay (Paris), Delmas-Marsalet (Bordeaux), Kissel (Nancy), Thiebaut (Strasbourg).

Suppléants: MM. Castaigne (Paris), Cremieux (Marseille).

Obstétrique.

Président: M. Levy-Solal (Paris).

Titulaires: MM. Ginglinger (Strasbourg), Guilhem (Toulouse), Laconme (Paris), Pigeaud (Lyon).

Suppléants: MM. Bedrine (Lille), Ezes (Alger).

Ophtalmologie.

Président: M. Beauvieux (Bordeaux).

Titulaires: MM. Dejean (Montpellier), Jayle (Marseille), Thomas (Nancy), Velter (Paris).

Suppléants: MM. Paufique (Lyon), Renard (Paris).

Oto-rhino-laryngologie.

Président: M. Aubin (Paris).

Titulaires: MM. Carcassonne (Marseille), Giraud (Alger), Mayoux (Lyon), Terracol (Montpellier).

Suppléants: MM. Aubry (Paris), Greiner (Strasbourg).

Pédiatrie et puériculture.

Président: M. Cathala (Paris).

Titulaires: MM. Bernheim (Lyon), Chaptal (Montpellier), J. Marie (Paris), Sorel (Toulouse).

Suppléants: MM. Joseph (Paris), Neimann (Nancy).

Pneumo-phtisiologie.

Président: M. Etienne Bernard (Paris).

Titulaires: MM. Gernez-Rieux (Lille), Piechaud (Bordeaux), Simonin (Nancy), Weiss (Strasbourg).

Suppléants: MM. Brun (Lyon), Kreis (Paris).

Stomatologie.

Président: M. Dechaume (Michel) (Paris).

Titulaires: MM. Calvet (Toulouse), Carlier (Lille), Dubecq (Bordeaux), Wertheimer (Lyon).

Suppléants: MM. Maronneaud (Marseille), Peri (Alger).

Urologie.

Président: M. Fey (Paris).

Titulaires: MM. Darget (Bordeaux), Fabre (Toulouse), Menegaux (Paris), Truc (Montpellier).

Suppléants: MM. Guillemin (Nancy), Kuss (Paris).

2° SCIENCES FONDAMENTALES

Anatomie.

Président: M. Cordier (Paris).

Titulaires: MM. Bellocq (Strasbourg), Dufour (Bordeaux), Gabrielle (Lyon), Grisoli (Marseille).

Suppléants: MM. Delmas (Paris), Poulhes (Toulouse).

Anatomie pathologique.

Président: M. Delarue (Paris).

Titulaires: MM. de Grailly (Bordeaux), Florentin (Nancy), Fruhling (Strasbourg), Martin (Lyon).

Suppléants: Mme Gauthier-Villars (Paris), M. Laffargue (Alger).

Bactériologie.

Président: M. Gastinel (Paris).

Titulaires: MM. Carrere (Montpellier), Gernez (Lille), Meinotte (Lyon), Tulasne (Strasbourg).

Suppléants: MM. Moustardier (Bordeaux), Tacquet (Lille).

Hygiène.

Président: M. Parisot (Nancy).

Titulaires: MM. Andrieu (Toulouse), Joannon (Paris), Sautet (Marseille), Sohier (Lyon).

Suppléants: MM. Deparis (Paris), Gervois (Lille).

Parasitologie.

Président: M. Sigalas (Bordeaux).

Titulaires: MM. Callot (Strasbourg), Gaillard (Paris), Harant (Montpellier), Ranque (Marseille).

Suppléants: MM. Chabaud (Paris), Pautrizel (Marseille).

Pathologie expérimentale.

Président: M. Hermann (Lyon).

Titulaires: MM. Lemaire (Paris), Lenegre (Paris), Malmejac (Alger), Simonin (Nancy).

Suppléants: MM. Bourliere (Paris), Cier (Lyon).

Pharmacologie.

Président: M. Hazard (Paris).

Titulaires: MM. Baisset (Toulouse), Bugnard (Toulouse), Loubatières (Montpellier), Mercier (Marseille).

Suppléants: MM. Bizard (Lille), Cheymol (Paris).

Physiologie.

Président: M. Binet (Paris).

Titulaires: MM. Franck (Nancy), Hedon (Montpellier), Jourdan (Lyon), Kayser (Strasbourg).

Suppléants: MM. Bargeton (Paris), Donnet (Marseille).

Physique médicale.

Président: M. Strohl (Paris).

Titulaires: MM. Bugnard (Toulouse), Chevallier (Strasbourg), Dognon (Paris), Fabre (Lille).

Suppléants: MM. Berger (Lyon), Djourno (Paris).

3° SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Sciences physiques.

Président: M. Lespagnol (Lille).

Titulaires: MM. Chambon (Lyon), Charonnat (Paris), Delaby (Paris), Jaulmes (Montpellier).

Suppléants: Mlle Bar (Lille), M. Morette (Paris).

Sciences naturelles.

Président: M. Revol (Lyon).

Titulaires : MM. Balansard (Marseille), Duquenois (Strasbourg), Janot (Paris), Valette (Paris).

Suppléants: MM. Bessiere (Montpellier), Cavier (Paris).

Sciences appliquées.

Président: M. Fabre (Paris).

Titulaires: MM. Castagnou (Bordeaux), Dumazert (Marseille), Fleury (Paris), Monnet (Alger).

Suppléants: MM. Courtois (Paris), Osteux (Lille).

SECTION BIOCHIMIE MÉDICALE

Par arrêté du 6 mai 1955, le jury du concours d'agrégation de médecine (section biochimie médicale) ouvert par l'arrêté susvisé du 2 mars 1955, est composé comme suit:

Président: M. Boulanger (Lille).

Titulaires : MM. Cristol (Montpellier), Grangaud (Alger), Jayle (Paris), Tayeau (Bordeaux).

Suppléants: MM. Biserte (Lille), Polonovski (Paris).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décrets du 4 mai 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 mai 1955, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Desse (Pierre-Jean-Georges), président du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux, vice-président de l'Union des chambres de commerce maritimes et des ports français. Officier du 10 janvier 1947.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955, portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de commandeur.

M. Richard-Deshais (Jean-Paul), président directeur général de la compagnie générale des transports aériens Air Algérie. Officier du 13 juillet 1948.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955, portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de commandeur.

(Contingent spécial.)

M. Comet (Paul-Camille), chef navigateur à la Compagnie nationale Air France. Officier du 19 juin 1940.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955, portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

(Contingent spécial.)

M. Cavailles (Louis), officier mécanicien navigant à la Compagnie nationale Air France. Chevalier du 25 août 1947. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955, portant que les nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

(Contingent spécial.)

MM.

Blot (Michel-Marie-Edouard), chef pilote au service de l'aviation légère et sportive; 18 ans 2 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Chevalier (Pierre), mécanicien navigant à la compagnie Air Algérie; 23 ans 10 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Guillermin (Pierre-Charles-Antoine), pilote au groupement aérien du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale; 22 ans 7 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Lheureux (Jean-Valéry-Octave), chef radio navigant à la Compagnie nationale Air France; 23 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Vanel (Marc), commandant de bord à la Compagnie nationale Air France; 21 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

(Contingent spécial.)

MM.

Cermak (François), commandant de bord à la Société Air Liban à Beyrouth. Chevalier du 1er avril 1946.

Chanteloube (Gustave-Henri-Noël), commandant de bord à la Compagnie nationale Air France. Chevalier du 20 juin 1946.

Tirebois (Raymond), pilote de ligne à la Société des transports aériens en Extrême-Orient. Chevalier du 1er septembre 1944.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les promotions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

(Contingent normal.)

MM.

Coffinier (Marcel), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale. Chevalier du 25 décembre 1945.

Heilbronner (Achille-Raoul), administrateur, directeur général de la Société transafricaine d'aviation. Chevalier du 25 février 1947.

Inard (Argence), ingénieur de la navigation aérienne de 1re classe. Chevalier du 25 décembre 1937.

Savy (William), président directeur général de la Société d'études et de constructions aéronautiques. Chevalier du 11 avril 1945.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

(Contingent normal.)

MM.

Allaz (Edouard-Germain), inspecteur en chef à la Compagnie nationale Air France, chef de la division Marchandise et poste; 41 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Bacou (Paul-Léon), docteur en médecine, vice-président de l'Aéro-Club du Roussillon; 33 ans 4 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Didisse (Etienne), agent administratif au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale; 42 ans 1 mois de services civils et militaires.

Guiraud (Louis-Jean), ingénieur en chef hors classe de la météorologie, chef de la 1re division de la météorologie nationale; 25 ans 11 mois de services civils et militaires.

Miloche (Gaston-Louis), chef d'atelier au port aérien du Bourget; 41 ans 7 mois de services civils et militaires.

Pichon (Aimé-Louis), architecte urbaniste, vice-président de l'Aéro-Club d'Eure-et-Loir; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Pontier (Marius), inspecteur en chef à la Compagnie nationale Air France; 40 ans 9 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Rossard (Louis-Georges), ingénieur des ponts et chaussées, directeur de la mission des grands travaux aéronautiques en zone française d'occupation; 26 ans 8 mois de services militaires et civils.

Vasseur (Pierre-Marie-Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'infrastructure aéronautique à Madagascar; 34 ans 3 mois de services militaires et civils.

Par décret en date du 4 mai 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que les nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

(Contingent spécial.)

MM.

Basile (Joseph), officier mécanicen navigant, copilote à la Compagnie nationale Air France; 25 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Bouilé (Maurice), mécanicien navigant à la Compagnie nationale Air France; 26 ans 7 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Capgras (Pierre), chef pilote au centre national de la Montagne Noire et chef du parc atelier de Castelnaudary; 28 ans 3 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Gay (Jean), chef radio navigant à l'Union aéro-maritime des transports; 26 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

De Pembroke de Montgomery (Herbert), mécanicien navigant à Air Atlas; 25 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Reynaud-Fourton (Pierre), commandant de bord à la Compagnie nationale Air France; 25 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Programme des expropriations pour l'aménagement du barrage, de la chute et du réservoir de Serre-Ponçon sur la Durance.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 55-6 du 5 janvier 1955 relative à l'aménagement de la Durance, et notamment les articles 9 et 11;

Vu le décret du 8 août 1935, modifié, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu l'arrêté du 4 février 1955 constituant la commission interministérielle prévue par l'article 9 de la loi du 5 janvier 1955 relative à l'aménagement de la Durance, précitée;

Vu la résolution adoptée le 17 février 1955 par la commission interministérielle susvisée;

Vu le rapport présenté par le conseiller d'Etat, président de la commission interministérielle;

Après avis du ministre de l'agriculture, du ministre de la reconstruction et du logement, du ministre de l'intérieur, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — En exécution de l'article 9 de loi n° 55-6 du 5 janvier 1955 relative à l'aménagement de la Durance, l'échelonnement des expropriations pour l'aménagement du barrage, de la chute et du réservoir de compensation de Serre-Ponçon dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique par l'article 1er de la même loi, est déterminé conformément au programme prévu aux articles ci-après.

Art. 2. — La procédure d'expropriation fixée par le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, susvisé, devra être poursuivie de façon que les indemnités puissent être versées ou consignées dans les conditions prévues au titre V dudit décret, avant le:

1er juillet 1955 pour les indemnités afférentes aux biens expropriés sis sur la partie du territoire de la commune de Savines bordant la rive droite de la Durance;

1er janvier 1958 pour les indemnités afférentes aux autres biens expropriés à l'exception de ceux qui se trouvent sur le territoire des communes d'Embrun et des Crottes;

1er juillet 1958 pour les indemnités afférentes aux biens expropriés sis sur le territoire des communes d'Embrun et des Crottes.

Art. 3. — Sauf en ce qui concerne les biens expropriés pour permettre le rétablissement des communications, les propriétaires des biens expropriés et les autres personnes intéressées disposeront d'un délai minimum de deux années à compter du jour du versement ou de la consignation des indemnités afférentes à ces biens, pour évacuer les lieux et procéder à la récupération du matériel et des matériaux qu'ils désirent emporter.

Art. 4. — Les établissements industriels de la société « Solex » et de la Société des celluloses des Alpes sis à Savines, cesseront leur activité au plus tard le 1er juillet 1958; les deux sociétés en cause disposeront d'un délai de six mois à partir de la cessation d'activité, pour procéder à la récupération du matériel et des matériaux.

Art. 5. — La réinstallation des établissements industriels de la Société des celluloses des Alpes et du personnel employé dans ces établissements aura lieu sur le territoire de la commune de Gap; il sera fait, en tant que de besoin, application des dispositions prévues par l'article 11 (3e alinéa) de la loi du 5 janvier 1955 susvisée, pour l'acquisition, par voie d'expropriation des terrains nécessaires à cette réinstallation.

Un arrêté ultérieur déterminera, s'il y a lieu, les emplacements sur lesquels pourront être implantés les groupes d'habitations, les entreprises industrielles et artisanales et les exploitations agricoles destinés à la réinstallation des autres expropriés, notamment en ce qui concerne la société « Solex » et son personnel.

Art. 6. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 1955.

ANDRÉ MORICE.

INFORMATION

Décret n° 55-480 du 6 mai 1955 abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1946 à une entreprise de presse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu la loi n° 54-782 du 2 août 1954 modifiant certaines dispositions de la loi précitée du 11 mai 1946, et notamment son article 9;

Vu le décret n° 54-857 du 1er septembre 1954, et notamment son chapitre 3;

Vu l'acte de constitution de la société l'Union des presses régionales en date du 24 février 1955;

Vu les accords en date du 24 février 1955 et du 8 avril 1955 intervenus entre la société l'Union des presses régionales et la société l'Union catholique;

Vu la mention de conformité des actes précités aux dispositions de l'article 9 de la loi du 2 août 1954;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogés le décret n° 46-2693 du 26 novembre 1946 en tant qu'il concerne la société l'Union catholique ainsi que l'arrêté du 15 janvier 1947 modifié par l'arrêté du 4 février 1948 faisant application des dispositions de la loi susvisée du 11 mai 1946 à la société précitée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret n° 55-481 du 6 mai 1955 abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1945 à une entreprise de presse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 54-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu la loi n° 54-782 du 2 août 1954 modifiant certaines dispositions de la loi précitée du 11 mai 1946, et notamment son article 9;

Vu le décret n° 54-857 du 1er septembre 1954, et notamment son chapitre 3;

Vu la convention en date du 7 avril 1955 intervenue entre M. Saimon, gérant de la société France éditions et publications, et M. Dubar, président directeur général de la Société régionale de publications;

Vu la mention de conformité de ladite convention aux dispositions de l'article 9 de la loi du 2 août 1954;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogés le décret n° 46-1779 du 8 avril 1946 et l'arrêté du 17 avril 1946 faisant application des dispositions de la loi susvisée du 11 mai 1946 à la Société régionale de publications dont le siège est à Lille, 8, place du Général-de-Gaulle, en tant qu'ils concernent l'immeuble visé au 4° de l'article 1er dudit arrêté et le mobilier affecté à cet immeuble.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret n° 55-482 du 6 mai 1955 abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1946 à une entreprise de presse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et éléments d'actif d'entreprise de presse et d'information;

Vu la loi n° 54-782 du 2 août 1954 modifiant certaines dispositions de la loi précitée du 11 mai 1946 et notamment son article 9;

Vu le décret n° 54-857 du 1er septembre 1954 et notamment son chapitre 3;

Vu la convention en date du 14 octobre 1954 intervenue entre la société à responsabilité limitée Franpar représentée par M. Robert Salmon et la société Réaumur immobilière représentée par M. Pierre Malle;

Vu la mention de conformité de ladite convention aux dispositions de l'article 9 de la loi du 2 août 1954;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogés le décret n° 46-1504 du 15 juin 1946 en tant qu'il concerne la société Réaumur immobilière ainsi que l'arrêté du 13 août 1946 faisant application des dispositions de la loi susvisée du 11 mai 1946 à la société précitée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret n° 55-483 du 6 mai 1955 abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1946 à une entreprise de presse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu la loi n° 54-782 du 2 août 1954 modifiant certaines dispositions de la loi précitée du 11 mai 1946 et notamment son article 9;

Vu le décret n° 54-857 du 1er septembre 1954 et notamment son chapitre 3;

Vu la convention en date du 22 avril 1955 intervenue entre: MM. Jean-Marie-Georges Lafond, Pierre-Marie-Charles Lafond et Mme Miquel, agissant en qualité de seuls gérants de la société à responsabilité limitée Lafond fils et Cie, et MM. Georges Lanfry et Pierre-René Wolf, agissant en qualité de seuls gérants de la Société normande de presse républicaine;

Vu la mention de conformité de ladite convention aux dispositions de l'article 9 de la loi du 2 août 1954;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogés le décret n° 46-2497 du 9 novembre 1946 en tant qu'il concerne la société Lafond fils et Cie, ainsi que l'arrêté du 26 novembre 1946, faisant application des dispositions de la loi du 11 mai 1946 susvisée à la société précitée pour autant que lesdits actes ne se rapportent pas à des biens répartis à d'autres entreprises que la Société normande de presse républicaine.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la santé.

Par arrêté du 3 mai 1955, M. le docteur Lamy, médecin inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé de la Haute-Garonne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1955.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 55-484 du 30 avril 1955 portant constatation des nouveaux indices et des coefficients de majoration devant être appliqués aux pensions et accessoires de pensions des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et notamment les articles L. 8 *bis* et R. 1 à R. 5 dudit code;

Vu la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953 pour l'application des nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de la guerre, notamment sur l'article 47;

Vu le décret n° 54-446 du 16 avril 1954 relatif à la détermination des mesures qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 1954 et à la répartition du crédit global accordé en vue de l'application de la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953;

Vu le décret n° 54-780 du 28 juillet 1954 portant constatation du nouvel indice et du coefficient de majoration devant être appliqué aux pensions et accessoires de pensions des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu le décret n° 54-1082 du 8 novembre 1954 portant majoration, à compter du 1er janvier 1955, des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 54-1084 du 8 novembre 1954 instituant, à compter du 1er janvier 1955, un complément temporaire de rémunération en faveur des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 54-1127 du 12 novembre 1954 relatif au mode de calcul des pensions et accessoires de pensions alloués aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu le décret n° 54-1189 du 24 novembre 1954 relatif au mode de calcul de la retraite du combattant;

Vu la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (charges communes),

Décrète:

Art. 1er. — La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité et d'accessoires de pension tel qu'il est défini à l'article L. 8 *bis* du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est porté à 284 F à compter du 1er janvier 1955 et à 293 F à compter du 1er octobre 1955.

La disposition prévue à l'alinéa ci-dessus s'appliquera uniquement aux émoluments qui, en vertu des dispositions combinées de la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953 et du décret n° 54-446 du 16 avril 1954, ont été traduits en indices de pensions à dater du 1er mai 1954.

Art. 2. — Le montant des pensions prévues par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et des accessoires y rattachés, qui n'ont pas été traduits en indices de pensions avec effet du 1er mai 1954, est successivement majoré de 3,27 p. 100 à compter du 1er janvier 1955 et de 3,17 p. 100 à compter du 1er octobre 1955.

Art. 3. — Le montant de la retraite du combattant tel qu'il est fixé par l'article 3 du décret n° 54-446 du 16 avril 1954 et le décret n° 54-1189 du 24 novembre 1954 est, successivement, majoré de 3,27 p. 100 à compter du 1er janvier 1955 et de 3,17 p. 100 à compter du 1er octobre 1955.

Art. 4. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
RAYMOND TRIBOULET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décret n° 55-485 du 30 avril 1955 modifiant l'article R. 2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (règlement d'administration publique) annexé au décret n° 53-771 du 13 août 1953, notamment l'article R. 2;

Vu la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953 pour l'application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de guerre, notamment son article 2;

Vu la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (charges communes);

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article R. 2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (règlement d'administration publique) est remplacé par le texte suivant:

« *Art.* R. 2. — Dans le présent chapitre, l'expression « traitement » s'entend du « traitement brut d'activité afférent à l'indice 170 » figurant à l'article L. 8 *bis* ».

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
RAYMOND TRIBOULET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décrets du 4 mai 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 4 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la marine marchande; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 4 avril 1955 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Nepveu (Henri), président des Chantiers de la Gironde, vice-président de la chambre syndicale des constructeurs de navires. Officier de la Légion d'honneur du 27 février 1936.

Au grade d'officier.

MM.

Avenier (Louis), agent supérieur de 1re classe. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 janvier 1938.

Drillion (Jean), président du conseil d'administration des Chargeurs de l'Ouest. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1941.

Goirand (André), agent général de la Compagnie Paquet, au Maroc. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1935.

Mariani (Baptistin), inspecteur général du bureau Véritas. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 juillet 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Baille (Hervé), peintre de la marine; 39 annuités.

Cognet (Maurice), agent général de la Compagnie des Chargeurs réunis, au Havre; 41 annuités.

Dhorne (Robert), directeur de la Maison Worms, à Dunkerque; 46 annuités.

Dore (Alfred), ingénieur à la Compagnie générale transatlantique; 45 annuités.

Eltvedt (Anthon), agent général de lignes de navigation; 27 annuités.

Furnestin (Jean), directeur de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes; 31 annuités.

Mlle Giacomini (Adrienne), administrateur civil au ministère de la marine marchande; 23 annuités.

Le Bail (François-Marie), ingénieur aux Chantiers de France; 46 annuités.

Marcheix (Pierre), ingénieur conseil équipement naval; 30 annuités.

Pearce (Maurice), directeur de l'Union industrielle et maritime; 31 annuités.

Prevost (Léon), directeur à l'Union des remorqueurs de l'Océan, sous-directeur de l'Union industrielle et maritime; 38 annuités.

Rizzi (Jacques), directeur de la Société Delom, à Sète; 25 annuités.

Vincant (Léon), administrateur civil au ministère de la marine marchande; 34 annuités.

Par décret du Président de la République en date du 4 mai 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la marine marchande; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 4 avril 1955 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Betous (Léon), capitaine au long cours, pilote de Marseille. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 avril 1946.

Dumont (William), capitaine au long cours, expert près du tribunal de Bordeaux. Chevalier du 6 janvier 1934.

Guillouzo (Eugène), capitaine au long cours à la Compagnie des Chargeurs réunis. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1941.

Au grade de chevalier.

MM.

Bacque (Jean-Baptiste), capitaine au long cours (Alger 2227); 41 annuités.

Belibio (Elie), officier mécanicien; 45 annuités.

Briand (Yves), capitaine au long cours (Rouen 917 HS); 31 annuités.

Dervout (Yves) patron du canot de sauvetage de Casablanca (Concarneau 3233); 49 annuités.

Duroux (Raymond), officier mécanicien, chef mécanicien inspecteur principal au Havre (le Havre 8413); 32 annuités.

Ferrec (Auguste), capitaine au long cours (Brest 6390 HS); 34 annuités.

Fiacre (Henri), patron pêcheur à Douarnenez; 29 annuités.

Gourdin (Etienne), officier mécanicien de 1re classe (Bordeaux 22061); 43 annuités.

Le Nail (Maurice), capitaine au long cours (Nantes 3066 HS); 32 annuités.

Lucas (Auguste), officier radiotélégraphiste (Bordeaux 23113); 29 annuités.

Pons (Yves), capitaine au long cours (Marseille 11390); 32 annuités.

Stahlberger (Paul), pilote de la Seine (Rouen 1033 HS); 26 annuités.

Tabaste (Maurice), commissaire de la marine marchande (Marseille 17624); 25 annuités.

Yvon (Francis), capitaine au long cours (Groix 3152 HS).

PLAN DE REPARTITION DES BIENS DE PRESSE

(suite).

Par décision spéciale de répartition, la commission nationale de répartition des biens de presse a désigné comme attributaire de biens de presse, dans le cadre des dispositions de la loi n° 54-782 du 2 août 1954, l'entreprise ci-dessous:

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	DÉSIGNATION SUCCINCTE DES BIENS DE PRESSE AFFECTÉS
Société de presse, d'édition et de propagande de la « Résistance de l'Ouest », société à responsabilité limitée, au capital de 500.000 F, dont le siège est à Nantes, 12, rue Santeuil. (Décision n° 86-178-12-48 N du 30 mars 1955.)	I. — Biens ayant appartenu à la société « Le Phare de la Loire », à la Société d'imprimerie ou commerce et à la Société anonyme de publicité de l'Ouest: 1° Un immeuble sis à Nantes, 10, rue Santeuil, paraissant cadastré section T, nos 361, 363, 365, 366, pour une contenance de 393 mètres carrés; 2° Le droit au bail d'un immeuble sis à Nantes, 12, rue Santeuil; 3° Le droit au bail de locaux sis à Nantes, 3, rue Santeuil; 4° Le droit au bail d'un immeuble sis à Nantes, 69, rue Montfoulon; 5° Le droit au bail de locaux sis à la Roche-sur-Yon, 33, place du Marché; 6° Le droit au bail de locaux sis à Saumur, 56, rue du Portail-Louis; 7° Le droit au bail de locaux sis à Paris, 2, rue des Colonnes; 8° Le mobilier et le matériel transférés affectés aux immeubles et locaux précités, ainsi que le fonds de commerce d'imprimerie de labeur y exploité. II. — Biens ayant appartenu à la société Imprimerie charentaise: Une rotative Marinoni, 6 pages, n° 6757, un groupe, une sortie, coupe 59 cm; une plieuse Universal-Groenfelder, format carré; une presse à épreuves; une encocheuse; rang et casses divers. III. — Biens ayant appartenu à la Société anonyme française d'imprimerie de journaux: Un coupe-jet.

(*A suivre.*)

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 10 mai 1955.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 9937) de M. Lalle et plusieurs de ses collègues tendant à introduire plus de souplesse dans le choix du mode de payement des baux à ferme. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N°s 10063-10571. — M. de Sesmaisons, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (n° 9451) accordant une majoration d'ancienneté de grade aux militaires des réserves nommés aux grades de médecin, pharmacien ou vétérinaire sous-lieutenants de réserve ou aux grades de médecin ou pharmacien chimiste de 3e classe de réserve. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 10198. — M. Maurice Frédet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi (n° 7874) de Mme Poinso-Chapuis et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 29 de l'ordonnance n° 45-2720 du 2 novembre 1945 sur la protection maternelle et infantile. (La commission conclut à une proposition de résolution.) (N° 10133. — Mme Lempereur, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 8839) de M. Frugier tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 46-857 du 30 avril 1946 relative à la réglementation de l'exercice des professions de masseur, de gymnaste médical et de pédicure. (N° 10196. — M. Frugier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à refuser l'homologation des articles 23 et 24 de la décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de mai-juin 1952, tendant à modifier et à compléter la décision n° 49-015 instituant un régime d'assurances sociales non agricoles, et à modifier lesdits articles. (N° 10182. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi (n° 4562) complétant l'article 640 du code d'instruction criminelle. (La commission conclut au rejet du projet de loi.) (N° 10526 — M. Isorni, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant les articles 119 et 135 du code d'instruction criminelle. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N°s 5817-10007. — M. Chamant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi (n° 7982) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention internationale pour l'unification de certaines règles relatives à la compétence civile en matière d'abordage, signée à Bruxelles le 10 mai 1952. (N° 10549. — M. Bignon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier l'article 38 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République. (N°s 10529-10585. — M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Projet de loi (n° 10028) tendant à modifier et à compléter l'article 65 du livre II du code du travail. (N° 10413. — M. Bouxom, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Discussion, en troisième lecture, du projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les mines, minières et carrières. (N°s 10317-10528. — M. Catoire, rapporteur.)

12. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil relatifs à la reconnaissance des enfants naturels. (N°s 9085-10015-10365. — M. Isorni, rapporteur.)

13. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à modifier les articles 3, 4 et 17 de la loi du 17 mars 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce (N°s 9161-10129. — M. Wasmer, rapporteur.)

14. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le taux de compétence des justices de paix. (N° 9840.)

15. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à fixer le statut des gérants de société au regard de la législation de sécurité sociale. (N°s 8802-10549. — M. Viatte, rapporteur.)

16. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Bouxom (n° 7995) portant majoration des rentes viagères ayant pour objet le payement de sommes d'argent variable en fonction du salaire départemental moyen, servant de base au calcul des prestations familiales; 2° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 8392) tendant à donner une nouvelle base aux contrats indexés sur le salaire moyen départemental; 3° de M. Claudius-Petit et plusieurs de ses collègues (n° 8307) tendant à ce que le salaire minimum interprofessionnel garanti soit substitué au salaire moyen départemental dans les clauses de contrats de vente immobilière en viager comportant une indexation sur ce dernier salaire. (N°s 9091-9199-10128-10131. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

17. — Eventuellement discussion, en quatrième lecture, de la proposition de loi tendant à indemniser les commerçants, industriels et artisans sinistrés de la perte de leur droit au bail.

18. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à allouer aux compagnes des militaires, marins ou civils morts pour la France un secours annuel égal à la pension de veuve de guerre. (N°s 9631-9914. — M. Draveny, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi (n° 9802) de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la reconstruction de l'hôpital Ambroise-Paré sur un terrain appartenant à la ville de Paris. (N° 10195. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi (n° 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (N°s 8894-9133-9570-9710-10094-10482-10611-10630-10633. — M. Gazier, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (N°s 8894-9133-9570-9710-10094-10482-10611-10630-10633. — M. Gazier, rapporteur.)

Commission de la presse.

Séance du vendredi 6 mai 1955.

Présents. — MM. Cagne, Coudert, Desson, Flandin (Jean-Michel), Gaulle (Pierre de), Gosset, Grenier (Fernand), Lussy (Charles), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Secrétain.

Excusés. — MM. Vigier, Lanet, Brusset.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 6 mai 1955.

Présents. — MM. Arbeltier, Bernard, Besset, Boufbien, Bouxom, Burbet, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Linet, Patinaud, Renard (Adrien) (Aisne), Sion, Titeux.

Excusés. — MM. Caillet, Deboudt, Meck.

Suppléants. — Mme Poinso-Chapuis (de M. Viatte), MM. Halbout (de M. Duquesne), Mora (de M. Musmeaux), Gau (de M. Reille-Soult), Pradeau (de M. Robert Coutant).

Commission de coordination pour les affaires d'Indochine.

Séance du vendredi 6 mai 1955.

Présents. — MM. Commentry, Devinat, Frédéric-Dupont, Hettier de Boislambert, Letourneau, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Montalat, Pineau, Savary.

Suppléants. — MM. Bouhey (Jean), Brusset (Max), Malbrant, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Jean-Paul Palewski, Lenormand.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 10 mai 1955, à onze heures (local de la commission des finances):

I. — Audition de M. André Morice, ministre de l'industrie et du commerce sur:

a) Projet de décret relatif à la modernisation et à l'équipement de l'énergie électrique. — M. Guy Petit, rapporteur.

b) Projet d'arrêté fixant le montant des redevances destinées au fonds de soutien des hydrocarbures et assimilés. — M. Guy Petit, rapporteur.

II. — Rapport (n° 6095) fait au nom de la commission de la production industrielle par M. Valabrègue sur la proposition de loi (n° 3945) de MM. Mignot, Chamant et Marcel Massot tendant à modifier l'article 15 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 en ce qui concerne les droits respectifs des actionnaires et des porteurs de parts des sociétés d'électricité nationalisées sur les biens restitués. — M. Guy Petit, rapporteur pour avis.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 10 mai 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères: 1° si des dispositions ont été prises pour éviter toute application de l'accord entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Grande-Bretagne avant sa ratification par le Parlement français; 2° s'il n'estime pas qu'à l'avenir de tels accords devraient être, avant signature, discutés par les Parlements compétents afin d'éviter le risque de ne pas être ratifiés — risque qui ne paraît attendre l'accord qui vient d'être publié et qui ne répond nullement à ce qui avait été annoncé. (N° 595.)

II. — M. Radius expose à M. le ministre des affaires étrangères qu'un journal d'Allemagne, influent dans les milieux dirigeants, notamment anciens combattants, « Deutsche Soldaten Zeitung », a fait paraître, le 10 décembre 1954, un article intitulé: « Le précédent de la Sarre, solution de la question alsacienne »; comme l'indique ce titre, son but était de démontrer que le nouveau statut de la Sarre n'était acceptable qu'en tant que précédent permettant de doter rapidement l'Alsace-Lorraine, territoire allemand, d'un statut identique; et lui demande si, compte tenu du statut d'occupation toujours en vigueur, des représentations ont été faites auprès des autorités responsables et quelles mesures ont été envisagées pour empêcher le renouvellement de prise de position aussi scandaleuse (N° 597.)

III. — M. Jacques Debû-Bridel expose à M. le ministre de la reconstruction et du logement que les inondations ont détérioré, dans l'ensemble du pays, un grand nombre d'habitations et, notamment dans la région parisienne, plusieurs centaines de villas construites d'après la loi Loucheur; que la crise des logements va donc, de ce fait, se trouver considérablement aggravée; et demande quelles mesures il a prévues pour faire héberger provisoirement les familles sinistrées durant les mois nécessaires à la reconstruction et à la réparation de leurs immeubles; si des baraquements ou des habitations légères préfabriquées ne pourraient pas être mis, dès le retrait des eaux, à la disposition des communes parisiennes les plus atteintes: Créteil, le Perreux, Choisy, l'île Saint-Denis, etc. (N° 599.)

IV. — M. Maurice Walker expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques les difficultés rencontrées dans l'application des dégrèvements et réductions des charges fiscales et sociales en faveur des exportateurs du fait de l'interposition fréquente d'un ou plusieurs intermédiaires entre le fabricant français et l'acheteur étranger, notamment lorsque le fabricant établi en France vend ses produits soit à un bureau d'achat installé en France par un étranger, soit à un commissionnaire à l'achat commis par un étranger, soit à un négociant établi en France qui revend à son tour à un étranger, etc., et lui demande de préciser, dans chacun de ces cas, en vertu de quels textes il y a imposition ou au contraire exonération et quelles sont les formalités à remplir pour en bénéficier. (N° 600.)

V. — M. Coudé du Foresto demande à M. le ministre de l'agriculture combien de procès ont été intentés à l'O. N. I. C. (office national interprofessionnel des céréales) depuis le 1er janvier 1953 par les différents organismes qui sont obligés d'avoir recours à cet office; combien de ces procès ont été perdus ou gagnés par l'office; combien ont coûté les instances perdues; combien de procès sont latents, étant donné que l'office ne reconnaît pas la jurisprudence de l'un des procès et oblige chaque partie à intenter une action; enfin, si cette méthode qui consiste à n'observer aucune règle commerciale normale dans la partie commerciale de son activité doit se perpétuer longtemps, ce qui constitue un fâcheux exemple pour les autres formes de commerce. (N° 601.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la radiodiffusion-télévision française pour l'exercice 1955. (N°s 155 et 250, année 1955. — M. Jacques Debû-Bridel, rapporteur de la commission des finances.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 11 mai 1955, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Nomination du rapporteur pour le projet de loi (n° 189, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification des décrets tendant à modifier certains tarifs de droits de douane d'importation et d'exportation.

II. — Désignation d'un rapporteur et examen, en deuxième lecture, de la proposition de loi (n° 168, année 1955) tendant à modifier la loi du 8 octobre 1919 établissant une carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et des représentants de commerce.

III. — Désignation de deux membres titulaires et, éventuellement, de deux membres suppléants pour faire partie de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique.

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 11 mai 1955, à quinze heures (salon de la commission):

I. — Examen du projet de loi (n° 92, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la ratification d'une convention d'établissement et de navigation entre la France et la Suède. — Nomination d'un rapporteur.

II. — Examen du projet de loi (n° 222, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la ratification de l'acte constitutif du comité intergouvernemental pour les migrations européennes. — Nomination d'un rapporteur.

III. — Désignation de deux membres pour faire partie de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique.

La commission des boissons se réunira le mercredi 11 mai 1955, à onze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Echange de vues sur certaines dispositions du projet de loi de finances pour l'exercice 1955 (n° 165, année 1955) dont la commission des finances est saisie au fond — éventuellement, demande de renvoi pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis.

II. — Echange de vues sur la situation viticole et les problèmes de l'alcool.

III. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 12 mai 1955, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Enjalbert sur le projet de loi (n° 109, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au statut des magistrats du cadre des justices de paix d'Algérie.

II. — Nominations de rapporteurs pour:

a) La proposition de loi (n° 119, année 1955) de M. Pisani, tendant à organiser l'intervention financière de l'Etat en matière d'investissements des collectivités locales et de leurs établissements publics;

b) La proposition de loi (n° 124, année 1955) de Mme Cardot, tendant à étendre aux géomètres experts les barèmes d'honoraires définis aux articles 4, 5, 6, 7 du décret n° 49-165 du 7 février 1949;

c) Le projet de loi (n° 161, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recouvrement par voie de taxe des frais dus aux mahakmas d'Algérie;

d) Le projet de loi (n° 179, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le décret du 29 décembre 1859 qui institue des cadis spéciaux en Algérie;

e) La proposition de résolution (n° 217, année 1955) de M. Jaubert, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à un classement nouveau entre l'Etat, les départements et les communes des voiries nationale, départementale et communale;

f) Le projet de loi (n° 225, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 302 du code des douanes.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 11 mai 1955, à neuf heures trente (local n° 202):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 199, année 1955) relatif aux jugements par défaut rendus par les tribunaux de commerce;

Le projet de loi (n° 207, année 1955) modifiant les articles 510 et suivants du code d'instruction criminelle.

II. — Désignation des rapporteurs pour avis des textes suivants:

Projet de loi (n° 109, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recrutement, à l'avancement et au statut des magistrats du cadre des justices de paix d'Algérie, dont la commission de l'intérieur est saisie au fond (en remplacement de M. Delalande, démissionnaire);

Projet de loi (n° 163, année 1955) sur la responsabilité du transporteur au cas de transport aérien, dont la commission des moyens de communication est saisie au fond.

III. — Examen des rapports de:

M. Jean Geoffroy, sur la proposition de loi (n° 169, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, rejetée par le Conseil de la République, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à compléter l'article 55 du code civil;

M. Beauvais, sur le projet de loi (n° 16, année 1955) modifiant l'article 475 du code pénal;

M. Schwartz, sur le projet de loi (n° 17, année 1955) complétant l'article 483 du code pénal en vue de réprimer certains abus commis en matière d'affichage;

M. Beauvais, sur la proposition de loi (n° 63, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 401 du code pénal en matière de filouterie d'aliments et de logement;

M. Jozeau-Marigné, sur la proposition de loi (n° 75, année 1955) de M. Jean Geoffroy, tendant à modifier la loi du 2 juillet 1923 perpétuant le nom des citoyens morts pour la patrie;

M. Gaston Charlet, sur:

a) Le projet de loi (n° 111, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 430 du code pénal relatif aux délits des fournisseurs des forces armées;

b) Le projet de loi (n° 153, année 1955) complétant les articles 116 du code d'instruction criminelle, 67 du code de justice militaire pour l'armée de terre et 76 du code de justice militaire pour l'armée de mer;

c) Le projet de loi (n° 162, année 1955) modifiant les articles 149, 153, 154, 155 et 162 du code pénal, en vue de réprimer les faux commis dans certains documents administratifs;

d) La proposition de loi (n° 180, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les articles 102, 191 et 367 du code d'instruction criminelle.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 12 mai 1955, à neuf heures trente (local n° 271).

I. — Audition de M. André Morice, ministre de l'industrie et du commerce, sur la politique du Gouvernement dans le domaine ressortissant de son département ministériel

II. — Examen du projet de loi de finances pour l'exercice 1955 (n° 465, année 1955) (Dispositions intéressant la commission).

III. — Désignation de trois membres titulaires et, éventuellement, de trois membres suppléants pour faire partie de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique.

IV. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 12 mai 1955, à dix heures quinze (local n° 213):

I. — Rapport de M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi (n° 229, année 1955), adoptée en troisième lecture par l'Assemblée nationale, tendant à indemniser les commerçants, industriels et artisans sinistrés de la perte de leur droit au bail.

II. — Questions diverses.

La commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine se réunira le mardi 10 mai 1955, à dix heures (local n° 202):

Communication importante du président au sujet de la création d'une commission d'enquête pouvant être appelée à se joindre à une commission analogue de l'Assemblée nationale.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la famille, de la population et de la santé publique, le mercredi 11 mai 1955, à onze heures quinze (local n° 213):

Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 231, année 1955) de MM. Clavier, Alric, Lieutaud et Courrière tendant à inviter le Gouvernement à doter toutes les catégories d'établissements hospitaliers publics d'une direction administrative.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 10 mai 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur les projets de décrets présentés par M. le ministre de la France d'outre-mer: 1° modifiant le décret du 25 mars 1939 portant réglementation de l'emploi des étrangers en Afrique équatoriale française; 2° modifiant le décret du 11 mars 1939 portant réglementation de l'emploi des étrangers en Afrique occidentale française. (N°s 7 et 55, année 1955. — M. Deroux, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Bégarra et des membres de la commission des affaires sociales, tendant à inviter le Gouvernement de la République à compléter l'application du code du travail dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle en prenant dans les meilleurs délais les mesures nécessaires (N°s 390, année 1954, et 95, année 1955. — M. Bégarra, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bégarra et des membres de la commission des affaires sociales tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi modifiant les articles 125, 148, 167, 189, 193, 204 et 206 de la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 394, année 1954, et 97, année 1955. — M. Bégarra, rapporteur.)

Décès d'un conseiller.

M. Charles Dumas, conseiller de l'Union française (élu par l'Assemblée nationale), est décédé le 4 mai 1955.

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 11 mai 1955, à quinze heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, Paris:

I. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Fontanet sur la proposition (n° 31, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à augmenter d'une façon importante les crédits du F. I. D. E. S. destinés à l'aéronautique des territoires d'outre-mer figurant dans l'annexe au projet de loi n° 8555 portant approbation du deuxième plan quadriennal et à fixer ce crédit à 13 milliards de francs.

II. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Cazelles sur:

a) La proposition (n° 103, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi portant organisation d'une Union française de radiodiffusion et de télévision;

b) La proposition (n° 118, année 1954) tendant à demander au Gouvernement de prendre en considération les problèmes spéciaux posés par le financement, l'implantation et la gestion des postes de radiodiffusion et de télévision dans l'Union française.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 11 mai 1955, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, Paris:

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. le général Sicé sur la demande d'avis (n° 375, année 1954) relative à la réorganisation des services de la santé publique outre-mer,

II. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le jeudi 12 mai 1955, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Proposition (n° 405, année 1954) relative à la création d'un comité interprofessionnel des fruits et légumes. — Rapport de M. Alduy; discussion.

II. — Proposition (n° 83, année 1955) relative à l'extension outre-mer de la législation métropolitaine en matière de chambres d'agriculture. — Rapport de M. Jean Guiter; discussion.

III. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 11 mai 1955, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Adoption du rapport pour avis de M. Schneider sur la proposition (n° 385, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à refuser tout accord avec l'Etat libyen qui ne consacrerait pas la permanence des intérêts stratégiques et économiques au Fezzan.

II. — Questions diverses.

La commission d'information se réunira le jeudi 12 mai 1955, à dix heures trente (local n° 33), 21, rue La Boétie, Paris:

I. — Suite de la discussion sur les moyens propres à améliorer les relations de l'assemblée avec la presse,

II. — Questions diverses.

La commission d'instruction se réunira le mardi 10 mai 1955, à quatorze heures trente (local n° 116), à Versailles:

Echange de vues sur la demande en autorisation de poursuites (n° 53, année 1955) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mardi 10 mai 1955, à quinze heures trente (local n° 120), à Versailles:

I. — Examen du rapport de M. Dialoux sur la demande d'avis (n° 27, année 1955) sur le projet de décret rendant obligatoire dans les territoires de Madagascar et des Comores la publication au *Journal officiel* de Madagascar des déclarations devant être effectuées au registre du commerce.

II. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 11 mai 1955, à quinze heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, Paris:

Examen du rapport de M. Gorse sur la proposition (n° 62, année 1955) tendant à demander au Gouvernement d'assurer une participation importante de la République française à l'exposition internationale d'Addis-Abeba en 1956.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 9 mai 1955.

Quinze heures trente.

Audition de M. Hirsch, commissaire général au plan, sur le problème des investissements.

Mardi 10 mai 1955.

Dix-neuf heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA MISE EN VALEUR DES LANDES DE GASCOGNE
(COMMISSION DE L'AGRICULTURE)

Ordre du jour.

Etablissement du programme de la mission d'étude prévue pour les 31 mai, 1er et 2 juin.

Neuf heures trente.

COMMISSION COMMUNE POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES CORPS GRAS

Ordre du jour.

Election du bureau.

Fixation du jour de réunion de la commission.

Mercredi 11 mai 1955.

Neuf heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Etude du pré-salaire:

Communication de M. le président.

Désignation du rapporteur.

Etude des zones de salaires:

Examen du problème à la suite des démarches de M. le docteur May.

Neuf heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE RELATIVE AUX MOYENS DE PRÉVENIR LES INONDATIONS
(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Audition de M. Beaud, président fondateur du comité d'initiative pour l'aménagement du bassin de la Seine.

Neuf heures trente.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Publicité:

Audition des représentants de l'Association française de normalisation.

Dix heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Exposé de M. Philip, sur les travaux de la commission économique pour l'Europe de Genève.

Dix heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Logement des travailleurs de faibles revenus:

Suite de la discussion.

Dix heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES RÉGIMES DE PRESTATIONS FAMILIALES
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Analyse des réponses au questionnaire sur les réformes à apporter au régime des prestations familiales.

Examen de données statistiques.

Onze heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude du problème du financement européen de l'habitat:

Communication de M. André Philip, rapporteur.

Jeudi 12 mai 1955.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Communications diverses:

Problème de la diffusion et de l'expansion de la technique française à l'étranger: suite de l'examen du rapport et du projet d'avis présentés par M. Boyer-Millot, au nom du groupe de travail chargé de cette étude.

Problème de la concurrence fuel-charbon.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Situation économique et sociale de l'Algérie:

Situation des travaux à la suite de l'étude menée par le groupe de travail constitué à cet effet.

Dix heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES MARCHÉS PUBLICS
(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Audition de représentants du ministère de la défense nationale et des forces armées.

Audition de M. Jean Louis, vice-président de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Vendredi 13 *mai* 1955.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Revenu national. — Etude de l'évolution de la masse des salaires par rapport au revenu national: adoption du projet de rapport, examen et adoption du projet d'avis, présentés par M. Delamarre, rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Turquie.

Les importateurs sont informés que dans le cadre de l'accord commercial franco-turc, signé le 24 janvier 1955 et valable un an à compter du 1er octobre 1954, ils peuvent déposer des demandes de licences d'importation pour les produits suivants. Il est précisé que pour le semestre finissant le 1er avril 1955, ces produits ont été importés dans le cadre de l'avis paru au *Journal officiel* du 21 octobre 1954 relatif aux produits ex-libérés originaires des pays de l'O. E. C. E.

I. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits ci-après, établies sur formules modèle A. C., devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 28 mai 1955, à midi au plus tard.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

N° du tarif douanier.	
80 C	Abricots et pruneaux.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits ci-après, établies sur formules modèle A. C., seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 23 mai 1955.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

N° du tarif douanier.	
92	Cumin et épices.
119 E	Noyaux de fruits et amandes amères.
130 A	Opium.
156	Huile d'olives.
158 C	Cire d'abeilles.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne).

Est vacant le poste de médecin directeur au sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aux hospices de Cambrai (Nord).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu le 30 juin 1955 aux hospices de Cambrai (Nord).

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus, les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés, à la date des épreuves, de vingt-cinq ans au moins et de trente ans au plus, cette limite d'âge étant toutefois reculée, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939, du temps passé dans un service national obligatoire ainsi que du temps passé dans un établissement hospitalier public et susceptible d'être pris en compte pour la retraite.

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 20 juin 1955 à la direction des hospices de Cambrai, qui adressera, aux personnes en faisant la demande, toutes indications concernant la liste des pièces à fournir et le programme des épreuves.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 mai 1955.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
354 55	Canada	1 $ can.	.... ..	.... ..	.... ..	354 20	.... ..
163 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	164 ..	.... ..
8333 50	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8336 ..	8333 50
700 ..	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 75	700 50	700 ..
5049 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5103 25	5049 ..	5048 ..
980 20	Gde-Bretagne ..	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	979 90	979 60
4897 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4894 50	4893 50
9208 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9207 ..	9206 ..
6738 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6718 ..	6816 50	6737 ..	6733 50
7983 50	Suisse	100 f. s.	9003 98	7944 ..	8064 ..	7982 ..	7981 ..
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1336 25	1336 25	.... ..
1001 ..	Egypte	1 liv. ég.	1003 04	997 ..	1013 ..	1000 75	1000 ..
56 43	Italie	100 lire.	56 008	55 89	56 43	56 43	56 40
2781 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	2779 ..	2821 ..	2786 ..	.... ..
1208 25	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1208 25	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 80	Yougoslavie ...	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 50	.... ..

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LES COOPERATEURS DU MIDI

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: AVENUE CHARLES-GIDE, A LA SEYNE-SUR-MER (VAR)

Liste des quatre cent vingt huit (428) obligations 5 1/2 0/0 1931 sorties au tirage du 20 avril 1955 et remboursables le 1er juin 1955.

10	33	40	56	61	2.927	2.928	2.939	2.956	2.959
78	93	103	106	113	2.997	3.007	3.010	3.042	3.020
125	164	166	191	211	3.026	3.032	3.034	3.043	3.047
233	234	242	264	288	3.057	3.062	3.064	3.067	3.082
294	305	307	334	353	3.086	3.090	3.116	3.119	3.125
364	377	381	407	433	3.132	3.134	3.157	3.172	3.183
468	470	480	493	495	3.188	3.192	3.196	3.233	3.241
521	530	587	616	621	2.259	3.265	3.291	3.303	3.306
670	672	685	704	707	3.312	3.333	3.353	3.363	3.380
719	720	748	756	761	3.434	3.446	3.447	3.460	3.466
776	801	811	846	881	3.470	3.473	3.477	3.505	3.506
907	918	934	944	982	3.518	3.531	3.545	3.554	3.597
995	998	1.016	1.045	1.050	3.602	3.629	3.636	3.640	3.641
1.060	1.069	1.076	1.080	1.082	3.650	3.678	3.682	3.691	3.705
1.098	1.111	1.116	1.123	1.144	3.762	3.779	3.784	3.808	3.818
1.151	1.157	1.167	1.173	1.182	3.826	3.846	3.854	3.855	3.870
1.185	1.242	1.259	1.266	1.269	3.876	3.897	3.902	3.909	3.919
1.273	1.289	1.291	1.310	1.316	3.931	3.941	3.994	4.002	4.055
1.335	1.339	1.354	1.359	1.364	4.074	4.088	4.098	4.105	4.144
1.367	1.387	1.390	1.400	1.416	4.150	4.178	4.179	4.187	4.193
1.434	1.447	1.458	1.460	1.471	4.194	4.210	4.227	4.248	4.257
1.479	1.486	1.505	1.535	1.552	4.301	4.325	4.336	4.344	4.374
1.579	1.587	1.591	1.606	1.630	4.385	4.418	4.456	4.474	4.483
1.636	1.638	1.648	1.688	1.704	4.493	4.500	4.503	4.524	4.527
1.720	1.731	1.742	1.743	1.754	4.556	4.557	4.573	4.582	4.583
1.805	1.830	1.838	1.842	1.864	4.601	4.613	4.616	4.626	4.631
1.874	1.878	1.932	1.934	1.948	4.639	4.646	4.651	4.653	4.667
1.987	1.989	2.005	2.020	2.023	4.676	4.688	4.696	4.697	4.698
2.026	2.028	2.041	2.064	2.077	4.735	4.786	4.789	4.793	4.817
2.078	2.103	2.121	2.142	2.145	4.854	4.869	4.873	4.888	4.889
2.173	2.181	2.205	2.207	2.229	4.951	4.995	5.050	5.085	5.090
2.240	2.242	2.243	2.264	2.278	5.092	5.093	5.126	5.138	5.186
2.281	2.285	2.305	2.341	2.347	5.188	5.193	5.224	5.241	5.251
2.356	2.371	2.409	2.420	2.440	5.253	5.311	5.329	5.331	5.374
2.441	2.465	2.481	2.488	2.494	5.378	5.388	5.391	5.430	5.460
2.504	2.505	2.515	2.540	2.555	5.476	5.485	5.523	5.538	5.549
2.561	2.577	2.585	2.587	2.602	5.535	5.550	5.560	5.561	5.562
2.613	2.631	2.648	2.653	2.654	5.584	5.606	5.622	5.646	5.648
2.660	2.663	2.670	2.682	2.697	5.654	5.681	5.712	5.713	5.721
2.700	2.703	2.705	2.707	2.712	5.729	5.758	5.826	5.830	5.854
2.728	2.746	2.790	2.793	2.797	5.864	5.866	5.871	5.874	5.893
2.802	2.828	2.870	2.872	2.877	5.905	5.913	5.925	5.941	5.945
2.884	2.885	2.903	2.915	2.921	5.965	5.968	5.971		

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

14	17	22	31	46	2.777	2.778	2.780	2.781	2.782
84	98	102	218	281	2.783	2.785	2.843	2.853	2.854
314	451	474	476	478	2.862	2.865	2.876	2.920	2.930
479	482	488	489	537	2.933	2.937	2.942	2.944	2.946
539	647	648	668	677	2.952	2.973	2.975	2.988	2.990
708	709	710	741	767	2.992	2.999	3.023	3.055	3.058
769	772	870	889	941	3.068	3.069	3.076	3.077	3.080
1.039	1.043	1.296	1.476	1.594	3.096	3.100	3.111	3.112	3.114
1.605	1.607	1.609	1.619	1.623	3.143	3.151	3.155	3.156	3.158
1.656	1.657	1.682	1.698	1.856	3.169	3.209	3.215	3.219	3.254
2.025	2.027	2.029	2.030	2.062	3.257	3.314	3.335	3.336	3.338
2.063	2.067	2.070	2.072	2.073	3.340	3.344	3.401	3.403	3.404
2.074	2.075	2.081	2.083	2.233	3.417	3.603	3.609	3.610	3.612
2.234	2.288	2.301	2.306	2.609	3.637	3.687	3.711	3.723	3.724
2.628	2.647	2.664	2.666	2.667	3.749	3.810	3.812	3.813	3.849
2.669	2.674	2.761	2.762	2.763	3.916	3.917	4.036	4.068	4.069
2.766	2.769	2.771	2.772	2.773	4.070	4.071	4.072	4.073	4.075
4.076	4.089	4.095	4.096	4.119	5.230	5.238	5.242	5.365	5.433
4.139	4.146	4.147	4.159	4.160	5.434	5.490	5.511	5.513	5.514
4.172	4.214	4.219	4.231	4.232	5.515	5.517	5.518	5.582	5.600
4.278	4.279	4.280	4.287	4.370	5.607	5.620	5.621	5.626	5.627
4.373	4.381	4.382	4.389	4.398	5.628	5.634	5.641	5.649	5.650
4.400	4.402	4.408	4.461	4.464	5.685	5.692	5.715	5.752	5.760
4.467	4.472	4.473	4.482	4.648	5.761	5.762	5.783	5.829	5.830
4.823	4.824	4.826	4.827	4.828	5.831	5.832	5.853	5.854	5.845
4.829	4.831	4.848	4.984	4.986	5.847	5.849	5.852	5.856	5.876
4.990	4.992	4.997	4.999	5.003	5.877	5.888	5.890	5.894	5.895
5.022	5.035	5.036	5.040	5.046	5.955	5.967	5.972	5.974	5.979
5.075	5.096	5.097	5.106	5.223	5.986	5.987	5.996		

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 132.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE ROYALE, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 76238.

Obligations de 10.000 *F* 6 1/2 0/0 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 163 obligations sorties au troisième tirage au sort du 21 avril 1955 formant, avec les 46 titres rachetés en Bourse, la totalité des obligations à amortir au 15 mai 1955;

2° De la série sortie au tirage de 1954 et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
113 à 229	55	283 à 337	55	804 à 942	54

Les obligations sorties au tirage de l'année 1954 sont remboursables à 10.066 F. Celles amorties au tirage de 1955 seront remboursables à partir du 15 mai 1955 à 10.072 F, primes comprises.

ORGA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 90, RUE MARCEL-BOURDARIAS, A ALFORTVILLE (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 280719 B.

Bons de 10.000 *F* 6 3/4 0/0 1951.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 83 bons sortis au quatrième tirage au sort du 22 avril 1955 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er juin 1955. Ces bons seront remboursables à 10.000 F;

2° De la série sortie au tirage de 1954 et parmi laquelle figurent des bons non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
397 à 496	54	718 à 841	55

Société anonyme des Etablissements Coulaux et Cie

CAPITAL : 13 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e).

R. C. : Paris 93513.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 1954, a décidé que l'amortissement au 1er mai 1955 sera fait par tirage au sort de 240 obligations.

Les obligations sorties au tirage seront remboursées au taux de 1.000 F, coupon n° 51 attaché.

Liste numérique des 240 obligations 5 0/0 1938 sorties au tirage du 19 avril 1955 et des obligations amorties au tirage précédent et n'étant pas remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
12	1954	1.331	1954	2.837	1955
30	1955	1.332	1955	2.838	1955
49	1954	1.339	1954	2.848	1954
50	1954	1.358	1955	2.904	1954
70	1954	1.359	1955	2.931	1954
71	1955	1.403	1955	2.947	1954
104	1954	1.506	1955	2.957	1954
112	1954	1.530	1954	2.968	1954
121	1955	1.531	1955	2.975	1955
123	1955	1.532	1955	2.976	1955
124	1955	1.533	1955	2.979	1955
125	1955	1.554	1954	2.998	1955
126	1954	1.567	1955	2.999	1955
133	1954	1.568	1955	3.017	1955
138	1954	1.584	1954	3.038	1955
139	1955	1.585	1954	3.039	1955
140	1954	1.569	1954	3.064	1955
141	1954	1.585	1954	3.066	1954
142	1954	1.586	1955	3.067	1955
177	1954	1.587	1955	3.068	1955
180	1955	1.626	1954	3.069	1955
199	1955	1.638	1954	3.091	1954
201	1955	1.711	1955	3.094	1954
210	1956	1.712	1955	3.108	1954
220	1955	1.715	1955	3.124	1955
227	1955	1.721	1954	3.125	1955
229	1955	1.722	1954	3.149	1955
254	1954	1.753	1955	3.150	1955
268	1954	1.791	1955	3.157	1954
280	1954	1.832	1955	3.189	1954
291	1955	1.842	1955	3.198	1954
292	1955	1.843	1955	3.200	1955
293	1954	1.889	1955	3.212	1955
311	1954	1.890	1955	3.224	1955
315	1954	1.904	1954	3.232	1955
316	1955	1.936	1954	3.262	1955
325	1954	1.954	1954	3.280	1955
331	1955	2.011	1954	3.283	1955
332	1955	2.051	1954	3.284	1955
345	1954	2.075	1955	3.319	1955
356	1954	2.079	1955	3.341	1955
384	1955	2.090	1955	3.344	1955
387	1954	2.091	1955	3.358	1955
408	1955	2.140	1955	3.359	1955
409	1954	2.141	1955	3.361	1955
420	1954	2.167	1955	3.367	1955
486	1954	2.289	1955	3.397	1955
499	1955	2.295	1955	3.411	1955
501	1955	2.333	1954	3.421	1955
502	1955	2.348	1955	3.427	1955
520	1954	2.349	1955	3.428	1955
551	1954	2.350	1954	3.459	1955
617	1954	2.351	1954	3.477	1955
698	1954	2.352	1954	3.489	1955
733	1954	2.361	1954	3.505	1955
757	1954	2.377	1955	3.507	1954
795	1954	2.389	1955	3.592	1955
796	1954	2.380	1955	3.622	1954
817	1954	2.483	1955	3.623	1954
818	1954	2.488	1954	3.624	1954
860	1954	2.489	1955	3.617	1955
1.034	1954	2.490	1955	3.654	1955
1.077	1954	2.520	1955	3.690	1955
1.111	1955	2.563	1954	3.721	1955
1.112	1955	2.580	1955	3.738	1955
1.220	1955	2.601	1954	3.768	1954
1.253	1954	2.657	1954	3.769	1954
1.259	1955	2.658	1954	3.777	1954
1.260	1955	2.715	1955	3.778	1955
1.270	1954	2.716	1955	3.780	1955
1.271	1954	2.717	1955	3.849	1955
1.286	1955	2.790	1954	3.855	1955
1.288	1955	2.825	1955	3.862	1955
1.290	1955	2.826	1955	3.926	1955
3.950	1954	4.712	1955	5.489	1955
3.968	1955	4.740	1955	5.490	1955
3.989	1955	4.755	1955	5.491	1954
3.990	1955	4.761	1955	5.493	1955
4.021	1954	4.762	1955	5.517	1954
4.052	1955	4.775	1955	5.519	1955
4.095	1955	4.777	1954	5.520	1955
4.102	1954	4.789	1955	5.529	1955
4.103	1954	4.799	1954	5.543	1954
4.120	1954	4.800	1955	5.567	1955
4.141	1954	4.801	1955	5.597	1955
4.142	1954	4.802	1955	5.610	1955
4.161	1954	4.806	1954	5.619	1955
4.170	1955	4.818	1955	5.626	1955
4.183	1955	4.839	1954	5.645	1955
4.219	1954	4.840	1955	5.657	1955
4.231	1954	4.845	1955	5.698	1955
4.238	1954	4.857	1955	5.684	1955
4.259	1954	4.858	1955	5.709	1954
4.260	1955	4.873	1955	5.710	1955
4.264	1955	4.880	1955	5.722	1955
4.268	1954	4.917	1954	5.726	1955
4.279	1954	4.918	1954	5.727	1955
4.281	1955	4.929	1955	5.730	1954
4.283	1954	4.939	1955	5.745	1954
4.291	1954	4.953	1954	5.746	1955
4.311	1955	4.964	1954	5.748	1955
4.324	1954	4.985	1955	5.758	1955
4.325	1954	4.985	1955	5.759	1955
4.349	1954	4.998	1955	5.764	1955
4.350	1954	5.002	1955	5.787	1954
4.354	1955	5.035	1955	5.788	1954
4.352	1955	5.036	1955	5.797	1954
4.423	1954	5.038	1955	5.802	1955
4.424	1954	5.075	1955	5.803	1955
4.431	1954	5.076	1955	5.815	1955
4.459	1954	5.087	1954	5.846	1955
4.460	1954	5.095	1954	5.904	1954
4.461	1954	5.099	1955	5.905	1955
4.487	1955	5.102	1954	5.908	1954
4.495	1955	5.114	1954	5.909	1955
4.508	1955	5.130	1954	5.910	1955
4.514	1954	5.131	1955	5.911	1954
4.515	1954	5.139	1954	5.914	1955
4.530	1954	5.178	1954	5.915	1954
4.549	1955	5.179	1954	5.916	1955
4.569	1955	5.201	1954	5.917	1954
4.579	1955	5.219	1955	5.918	1955
4.590	1955	5.220	1955	5.919	1955
4.591	1955	5.225	1955	5.927	1954
4.621	1955	5.287	1954	5.928	1955
4.622	1955	5.303	1955	5.934	1954
4.627	1954	5.341	1955	5.952	1955
4.636	1955	5.357	1955	5.976	1955
4.647	1955	5.379	1955	5.977	1955
4.688	1954	5.390	1955	5.989	1954
4.705	1955	5.398	1955	5.990	1954
4.709	1954	5.452	1954	5.991	1955
4.710	1955	5.481	1954	5.999	1954
4.711	1955	5.482	1954	6.000	1955

SOCIETE DES TUYAUX BONNA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 28, RUE DE LA BAUME, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 217219 B.

Obligations 6 3/4 0/0 1951 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 494 obligations amorties au quatrième tirage d'amortissement effectué le 22 avril 1955** (la société a racheté 493 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **De la série comprenant les obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9.687 à 10.199	1955
11.775 à 12.250	1954

Les obligations amorties au tirage du 22 avril 1955 seront remboursables à partir du 1er juin 1955.

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.470.608.000 F

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 50987 B.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1951.

Quatrième tirage du 22 avril 1955.

1° **Sept cent dix-neuf obligations rachetées et amorties;**

2° **Tirage au sort de deux mille six cent quarante-sept obligations remboursables à partir du 1er juin 1955 à 10.000 F (coupon du 1er juin 1956 attaché).**

18.276 à 18.294 — 18.305 à 18.355 — 18.357 à 18.388 — 18.390 à 18.412 — 18.423 à 18.807 — 18.810 à 18.843 — 18.856 à 18.891 — 18.894 à 19.012 — 19.033 à 19.137 — 19.146 à 19.176 — 19.181 à 19.237 — 19.240 à 19.294 — 19.299 à 19.304 — 19.306 à 19.311 — 19.320 à 19.333 — 19.340 et 19.341 — 19.357 à 19.418 — 19.420 à 19.426 — 19.428 à 19.559 — 19.561 à 19.564 — 19.582 à 19.590 — 19.601 à 19.606 — 19.611 à 19.639 — 19.660 à 19.670 — 19.676 à 19.782 — 19.793 à 19.817 — 19.820 — 19.827 — 19.838 à 20.066 — 20.072 à 20.105 — 20.112 à 20.115 — 10.122 à 20.172 — 20.177 à 20.264 — 20.271 à 20.273 — 20.276 à 20.303 — 20.319 à 20.338 — 20.344 à 20.351 — 20.354 à 20.370 — 20.381 à 20.395 — 20.406 à 20.665 — 20.670 à 20.678 — 20.682 à 20.687 — 20.693 à 20.706 — 20.711 à 20.729 — 20.731 à 20.782 — 20.793 à 20.849 — 20.856 à 20.897 — 20.903 à 20.917 — 20.923 à 20.927 — 20.933 à 21.083 — 21.088 — 21.093 à 21.242.

Liste récapitulative des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

NUMÉROS	DATES d'amortissement.	NUMÉROS	DATES d'amortissement.
2.888 et 2.889	24 avril 1953.	15.371 à 15.384	7 avril 1954.
3.034	—	15.458	—
3.084 à 3.091	—	15.563 à 15.567	—
3.137 à 3.145	—	15.701 et 15.702	—
3.283 à 3.286	—	15.753	—
3.416 à 3.421	—	15.755 à 15.757	—
3.455 à 3.457	—	15.806 à 15.820	—
3.459 à 3.462	—	16.027 à 16.037	—
3.501 à 3.509	—	16.040 et 16.041	—
3.550 à 3.554	—	16.061 à 16.070	—
3.595 à 3.599	—	16.074 à 16.079	—
3.790 à 3.792	—	16.112 à 16.115	—
3.881 à 3.883	—	16.140 à 16.145	—
3.889	—	16.242 à 16.255	—
4.004 à 4.006	—	16.270	—
4.013 et 4.014	—	16.272 et 16.273	—
4.016	—	16.323 à 16.327	—
4.085 et 4.086	—	16.343 à 16.347	—
4.118 à 4.123	—	16.349 à 16.358	—
4.129 à 4.133	—	16.367 à 16.371	—
4.136 à 4.145	—	16.383 et 16.384	—
4.233 et 4.234	—	16.395 à 16.397	—
4.770 à 4.774	25 avril 1952.	16.399 à 16.401	—
5.284 à 5.293	—	16.432 à 16.458	—
5.481 à 5.485	—	16.460 à 16.462	—
5.537 à 5.541	—	16.464 à 16.474	—
6.001	—	16.480 à 16.489	—
6.096 à 6.117	24 avril 1953.	16.492 à 16.494	—
14.979 à 14.982	7 avril 1954.	16.562 à 16.573	—
14.986 à 14.992	—	16.586	—
15.055 à 15.059	—	16.588	—
15.084 à 15.116	—	16.590 et 16.591	—
15.122	—	16.596	—
15.137	—	16.598 à 16.600	—
15.158	—	16.603 à 16.608	—
15.163 à 15.165	—	16.611 à 16.617	—
15.175 à 15.179	—	16.622 à 16.628	—
15.267 à 15.271	—	16.677 à 16.681	—
15.273 à 15.287	—	16.698 à 16.707	—
15.356 à 15.365	—	16.726 à 16.731	—

Le remboursement de ces obligations aura lieu:

Aux caisses de la compagnie;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
A la Société nancéienne, 4, place André-Maginot, à Nancy;
Chez MM. Saint-Olive et Ce, à Lyon,

et dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

SOCIETE ANONYME des HABITATIONS à LOYER MODERE

de la Madeleine, Perenchies et communes limitrophes

CAPITAL: 4.520.500 F

12, RUE DU VIEUX-FAUBOURG, LILLE

Registre du commerce: Lille n° 4428.

Emprunt 1930 de 5.000 obligations de 1.000 F à 5 0.0.

Liste des 162 obligations sorties au seizième tirage effectué le 14 avril 1955.

33	64	76	79	85	2.411	2.432	2.526	2.527	2.530
136	142	167	253	254	2.538	2.618	2.705	2.706	2.711
341	350	356	470	476	2.764	2.873	2.887	2.960	2.964
530	541	543	536	607	2.973	3.023	3.025	3.028	3.031
625	628	632	634	636	3.174	3.242	3.285	3.359	3.373
854	861	865	870	881	3.381	3.390	3.397	3.421	3.428
932	942	976	978	1.031	3.437	3.526	3.527	3.538	3.604
1.053	1.063	1.069	1.110	1.117	3.697	3.731	3.733	3.738	3.852
1.230	1.233	1.236	1.265	1.267	3.861	3.862	3.912	3.913	3.916
1.274	1.276	1.280	1.382	1.418	3.919	4.037	4.039	4.074	4.160
1.431	1.436	1.455	1.481	1.538	4.162	4.171	4.295	4.297	4.298
1.634	1.677	1.679	1.687	1.688	4.314	4.373	4.420	4.427	4.433
1.716	1.718	1.745	1.927	1.928	4.438	4.439	4.507	4.551	4.634
1.949	1.950	1.953	1.954	1.955	4.708	4.782	4.860	4.863	4.885
1.982	2.020	2.035	2.085	2.087	4.886	4.966	4.967	4.969	4.979
2.139	2.151	2.152	2.156	2.177	4.986	4.989			
2.187	2.257	2.323	2.325	2.410					

Remboursement à partir du 15 mai 1955 par 1.000 F aux guichets du Crédit commercial de France et du Crédit du Nord.

D'après le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 16 mai 1935, page 5263, il devait être remboursé, le 15 mai prochain, 255 obligations d'un montant nominal de 255.000 F.

Il a été racheté en Bourse 106 obligations. Le complément de la somme affectée à l'amortissement est employé au remboursement des 162 obligations ci-dessus.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage du 21 avril 1944.

4.521.

Tirage du 23 avril 1946.

4.177.

Tirage du 26 avril 1948.

2.860 3.706 4.090.

Tirage du 22 avril 1949.

4.173.

Tirage du 19 avril 1950.

4.721 4.873 4.952.

Tirage du 19 avril 1951.

2.859 2.861 4.174 4.176 4.522 4.722.

Tirage du 23 avril 1952.

177	512	1.601	1.602	1.699
2.006	2.102	2.104	2.106	2.121
2.858	3.399	3.507	4.091	4.575
		4.798.		

Tirage du 9 avril 1953.

32	308	317	331	687
692	699	710	741	746
734	741	747	748	909
1.050	1.153	1.379	1.398	1.586
1.603	1.665	1.714	1.891	2.103
2.105	2,153	3.355	3.357	3.502
4.375	4.498	4.499	4.512	

Tirage du 1er avril 1954.

34	48	50	138	234
235	349	351	363	545
587	597	626	629	630
697	701	702	708	852
855	934	953	961	963
966	1.047	1.094	1.176	1.237
1.384	1.383	1.476	1.633	1.686
1.712	1.740	1.743	1.826	1.916
1.943	1.948	1.951	2.081	2.086
2.154	2.253	2.272	2.279	2.409
2.486	2.518	2.632	2.761	2.763
2.765	2.864	2.874	2.901	2.985
2.990	3.026	3.030	3.033	3.035
3.358	3.394	3.396	3.503	3.553
3.696	3.729	3.735	3.917	3.952
3.936	3.949	3.955	4.032	4.075
4.161	4.165	4.168	4.170	4.175
4.371	4.479	4.678	4.792	4.861
4.942	4.961	4.962	4.971	

Caisse Fraternelle de Capitalisation

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

Entreprise régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SIÈGE SOCIAL: 6 ET 8, RUE LÉON-TRULIN, LILLE

R. C.: Lille 1641.

Amortissement des parts bénéficiaires provenant des anciennes actions.

TIRAGE DU 2 MAI 1955

Numéros des 800 parts bénéficiaires sorties à ce tirage.

12.801 à 13.600.

Le remboursement de ces parts bénéficiaires s'effectuera au siège social à partir du 1er juillet 1955.

GAVEAU & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 82.404.000 F
SIÈGE SOCIAL : 45 ET 47, RUE LA BOÉTIE, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 85814.

Obligations 6 0/0 1943-1945 de 5.000 F nominal.

Échéance du 15 mai 1955.

Deuxième tirage effectué le 5 avril 1955 pour amortissement de 150 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, la série sortie au deuxième tirage ;
b) La série sortie au tirage antérieur et non encore totalement remboursée.

NUMÉROS EXTRÊMES DE LA SÉRIE sortie au tirage.	ANNÉES de remboursement.
2.703 à 2.861	**1955**
2.987 à 3.093	1954

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du deuxième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1954 (1er tirage), coupon n° 22, 15 novembre 1954.
Remboursement 1955 (2e tirage), coupon n° 23, 15 novembre 1955.

Ces numéros s'appliquent aux obligations échangées. Les porteurs d'anciennes obligations 4 1/4 0/0 1943 et 4 1/4 0/0 1945 sont invités à les présenter d'urgence pour échange.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à leur montant nominal à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), et dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e).

Forges et Ateliers de Commentry-Oissel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 156 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 16, RUE OCTAVE-FEUILLET, PARIS (16e)
Registre du commerce : Seine n° 54-B 4335.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1942.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 290 obligations sorties au treizième tirage au sort du 20 avril 1955, formant la totalité de l'annuité à amortir au 15 mai 1955. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F ;

2° Des obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
11 à 20	55	1.971 à 1.980	55	3.721 à 3.730	55
71 à 80	55	1.981 à 1.990	54	3.771 à 3.780	54
191 à 200	55	2.091 à 2.100	54	3.781 à 3.790	55
211 à 220	54	2.111 à 2.120	55	3.971 à 3.980	55
221 à 230	54	2.241 à 2.250	55	4.011 à 4.020	53
241 à 250	54	2.381 à 2.390	53	4.041 à 4.050	55
271 à 280	55	2.441 à 2.450	55	4.141 à 4.150	55
341 à 350	55	2.641 à 2.650	54	4.241 à 4.250	54
431 à 440	55	2.691 à 2.700	53	4.291 à 4.300	53
551 à 560	53	2.721 à 2.730	55	4.321 à 4.330	55
681 à 690	54	2.851 à 2.860	54	4.471 à 4.480	55
811 à 820	55	2.941 à 2.950	54	4.611 à 4.620	55
851 à 860	54	3.221 à 3.230	54	4.811 à 4.820	55
1.161 à 1.170	55	3.241 à 3.250	55	5.011 à 5.020	55
1.241 à 1.250	54	3.371 à 3.380	53	5.021 à 5.030	54
1.301 à 1.310	55	3.411 à 3.420	54	5.101 à 5.110	55
1.451 à 1.460	55	3.441 à 3.450	55	5.171 à 5.180	54
1.921 à 1.930	55	3.651 à 3.660	54		

Forges et Ateliers de Commentry-Oissel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 156 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 16, RUE OCTAVE-FEUILLET, A PARIS (16e)
Registre du commerce : Seine n° 54-B 4335.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1942.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 530 obligations sorties au douzième tirage au sort du 20 avril 1955 formant la totalité de l'annuité à amortir au 15 mai 1955. Ces obligations seront remboursables à 2.001 F ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
81 à 90	52	2.521 à 2.530	55	4.581 à 4.590	55
91 à 100	55	2.531 à 2.540	53	4.631 à 4.640	55
131 à 140	55	2.581 à 2.590	55	4.651 à 4.660	55
181 à 190	55	2.651 à 2.660	54	4.681 à 4.690	55
221 à 230	54	2.741 à 2.750	54	4.791 à 4.800	53
241 à 250	55	2.751 à 2.760	54	4.801 à 4.810	54
251 à 260	53	2.761 à 2.770	55	4.811 à 4.820	54
261 à 270	54	2.841 à 2.850	55	4.941 à 4.950	55
301 à 310	54	2.851 à 2.860	49	5.011 à 5.020	54
361 à 370	52	2.891 à 2.900	55	5.041 à 5.050	54
391 à 400	55	2.921 à 2.930	52	5.151 à 5.160	55
471 à 480	54	2.931 à 2.940	55	5.171 à 5.180	55
481 à 490	53	3.001 à 3.010	52	5.181 à 5.190	53
570	55	3.011 à 3.020	54	5.201 à 5.210	54
581 à 590	55	3.021 à 3.030	54	5.261 à 5.270	54
591 à 600	53	3.031 à 3.040	54	5.311 à 5.320	55
681 à 690	54	3.101 à 3.110	55	5.351 à 5.360	54
791 à 800	55	3.161 à 3.170	54	5.401 à 5.410	55
801 à 810	54	3.201 à 3.210	54	5.421 à 5.430	53
851 à 860	53	3.251 à 3.260	53	5.431 à 5.431	55
871 à 880	54	3.291 à 3.300	53	5.511 à 5.520	55
881 à 890	52	3.341 à 3.350	55	5.551 à 5.560	53
931 à 940	52	3.381 à 3.390	55	5.601 à 5.610	54
941 à 950	55	3.461 à 3.470	54	5.621 à 5.630	54
1.051 à 1.060	55	3.531 à 3.540	55	5.641 à 5.650	55
1.081 à 1.090	55	3.561 à 3.570	55	5.651 à 5.660	55
1.171 à 1.180	54	3.591 à 3.600	52	5.671 à 5.680	55
1.211 à 1.220	55	3.601 à 3.610	55	5.771 à 5.780	54
1.251 à 1.260	54	3.671 à 3.680	55	5.851 à 5.860	55
1.301 à 1.310	54	3.801 à 3.810	55	5.961 à 5.970	54
1.511 à 1.520	55	3.991 à 4.000	54	6.061 à 6.070	54
1.641 à 1.650	55	4.051 à 4.060	55	6.111 à 6.119	54
1.731 à 1.740	54	4.061 à 4.070	54	6.131 à 6.140	55
1.751 à 1.760	55	4.211 à 4.220	55	6.151 à 6.160	50
1.771 à 1.780	54	4.271 à 4.280	55	6.211 à 6.220	55
1.791 à 1.800	53	4.281 à 4.290	54	6.251 à 6.260	54
1.801 à 1.810	53	4.301 à 4.310	55	6.261 à 6.270	54
1.881 à 1.890	54	4.321 à 4.330	54	6.271 à 6.280	54
2.141 à 2.150	55	4.371 à 4.380	55	6.331 à 6.340	54
2.241 à 2.250	52	4.381 à 4.390	55	6.351 à 6.360	52
2.311 à 2.320	53	4.391 à 4.400	53	6.451 à 6.460	55
2.361 à 2.370	55	4.401 à 4.410	48	6.471 à 6.480	54
2.371 à 2.380	54	4.421 à 4.430	50	6.481 à 6.490	55
2.391 à 2.400	53	4.481 à 4.490	53	6.491 à 6.500	55
2.431 à 2.440	54				

FONDERIES MONTUPET

MONTUPET, PRIMET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 17, PLACE DES ÉTATS-UNIS, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 54-B 5079.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 137 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 1 MILLIARD DE FRANCS ENTIÈREMENT RÉALISÉ

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 87, RUE DE RICHELIEU

Registre du commerce : Seine 39082.

Liste des 4.800 parts bénéficiaires sorties au tirage du 2 mai 1955 et remboursables à partir du 1er juillet prochain au siège de la compagnie.

163.201 à 168.000 inclus.

Numéros sortis aux précédents tirages.

31 *mars* 1948.	2 *mai* 1951.
48.001 à 52.800 inclus.	230.401 à 235.200 inclus.
3 *mai* 1948.	2 *mai* 1952.
9.601 à 14.400 inclus.	38.401 à 43.200 inclus.
2 *mai* 1949.	4 *mai* 1953.
201.601 à 206.400 inclus.	134.401 à 139.200 inclus.
2 *mai* 1950.	3 *mai* 1954.
211.201 à 216.000 inclus.	144.001 à 148.800 inclus.

Valeur de remboursement : 2.087 F par part.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

ACCIDENTS, VOL, MARITIMES, RISQUES DIVERS, REASSURANCES

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 700 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 87, RUE DE RICHELIEU

Registre du commerce : Seine n° 54-B 11 029.

Liste des 911 parts bénéficiaires sorties au tirage du 2 mai 1955 et remboursables à partir du 1er juillet prochain au siège de la compagnie.

27.320 à 28.230 inclus.

Numéros sortis aux précédents tirages.

31 *mars* 1948.	2 *mai* 1951.
4.551 à 5.460 inclus.	20.943 à 21.853 inclus.
3 *mai* 1948.	2 *mai* 1952.
30.961 à 31.871 inclus.	20.032 à 20.942 inclus.
2 *mai* 1949.	4 *mai* 1953.
10.922 à 11.832 inclus.	30.341 à 38.251 inclus.
2 *mai* 1950.	3 *mai* 1954.
39.163 à 40.073 inclus.	10.011 à 10.921 inclus.

Valeur de remboursement. 3.230 F par part.

Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie et les Explosions

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 800 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 87, RUE DE RICHELIEU

Registre du commerce : Seine n° 55-B 2078.

Liste des 6.000 parts bénéficiaires sorties au tirage du 2 mai 1955 et remboursables à partir du 1er juillet prochain au siège de la compagnie.

48.001 à 54.000 inclus.

Numéros sortis aux précédents tirages.

31 *mars* 1948.	2 *mai* 1951.
6.001 à 12.000 inclus.	54.001 à 60.000 inclus.
3 *mai* 1948.	2 *mai* 1952.
138.001 à 144.000 inclus.	1 à 6.000 inclus.
2 *mai* 1949.	4 *mai* 1953.
150.001 à 156.000 inclus.	162.001 à 168.000 inclus.
2 *mai* 1950.	3 *mai* 1954.
186.001 à 192.000 inclus.	174.001 à 180.000 inclus.

Valeur de remboursement : 1.017 F par part.

UNION DES COOPERATEURS DE LORRAINE

SIÈGE SOCIAL : BAR-LE-DUC, 24, RUE BRADFER

R. C. : Bar-le-Duc n° 54 B 65.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 4,25 0/0 1943

Douzième tirage d'amortissement.

Liste des 367 obligations sorties au tirage du 1er avril 1955 et qui seront remboursées le 1er mai 1955.

A partir du 1er mai 1955, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

1	15	59	100	115
147	348	350	379	380
392	393	403	414	438
450	458	519	562	570
585	648	749	762	803
812	869	871	882	900
915	920	985	1.028	1.032
1.109	1.128	1.156	1.277	1.289
1.290	1.318	1.361	1.362	1.391
1.448	1.453	1.459	1.481	1.520
1.531	1.585	1.591	1.636	1.757
1.768	1.773	1.793	1.897	1.904
1.921	1.966	1.969	1.974	2.028
2.048	2.071	2.098	2.177	2.183
2.185	2.200	2.249	2.276	2.301
2.302	2.320	2.336	2.338	2.349
2.359	2.384	2.388	2.431	2.485
2.488	2.524	2.559	2.566	2.625
2.651	2.681	2.713	2.728	2.734
2.735	2.747	2.805	2.828	2.853
2.915	2.959	2.964	3.002	3.059
3.065	3.073	3.077	3.184	3.188
3.202	3.275	3.285	3.295	3.298
3.304	3.333	3.383	3.413	3.435
3.436	3.481	3.485	3.493	3.578
3.583	3.589	3.665	3.697	3.706
3.917	3.947	3.962	3.998	4.003
4.013	4.024	4.039	4.058	4.061
4.065	4.080	4.117	4.127	4.186
4.244	4.261	4.272	4.285	4.300
4.317	4.320	4.339	4.357	4.372
4.386	4.419	4.494	4.495	4.571
4.578	4.591	4.632	4.650	4.723
4.757	4.814	4.856	4.882	4.907
4.936	4.941	4.955	4.994	5.002
5.042	5.079	5.096	5.105	5.128
5.170	5.180	5.187	5.198	5.264
5.268	5.281	5.284	5.301	5.316
5.346	5.406	5.422	5.423	5.476
5.500	5.533	5.552	5.567	5.570
5.598	5.661	5.681	5.687	5.698
5.716	5.728	5.861	5.895	5.902
5.962	5.968	5.991	6.084	6.107
6.123	6.162	6.192	6.196	6.237
6.342	6.347	6.375	6.379	6.381
6.389	6.400	6.439	6.456	6.477
6.497	6.511	6.539	6.552	6.555
6.566	6.576	6.614	6.666	6.668
6.674	6.729	6.733	6.758	6.760
6.806	6.818	6.830	6.867	6.925
6.938	6.945	6.953	6.963	6.983
6.996	7.001	7.028	7.122	7.137
7.227	7.228	7.245	7.377	7.392
7.427	7.436	7.443	7.558	7.576
7.584	7.637	7.640	7.651	7.662
7.663	7.671	7.699	7.741	7.749
7.865	7.879	7.880	7.901	7.993
8.008	8.014	8.019	8.120	8.175
8.192	8.212	8.249	8.263	8.295
8.272	8.296	8.318	8.326	8.364
8.368	8.378	8.396	8.398	8.400
8.447	8.470	8.486	8.497	8.581
8.605	8.693	8.717	8.775	8.789
8.793	8.818	8.830	8.843	8.898
8.891	8.936	8.946	9.016	9.017
9.036	9.045	9.062	9.078	9.080
9.093	9.094	9.103	9.104	9.115
9.134	9.154	9.311	9.407	9.424
9.428	9.436	9.452	9.480	9.503
9.512	9.555	9.574	9.575	9.624
9.648	9.655	9.659	9.661	9.692
9.739	9.755	9.762	9.780	9.795
9.814	9.859	9.877	9.893	9.894
9.919	9.936			

Liste des obligations sorties aux tirages d'amortissement antérieurs et dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

Deuxième tirage.

6.672 9.343

Cinquième tirage.

1.255	2.327	4.266	4.401	8.477
		9.167	9.496	

Sixième tirage.

2.851	5.610	6.493	9.308	9.498

Septième tirage.

217	229	578	1.079	1.811
2.199	2.688	3.755	5.740	6.047
9.228	9.326	9.528		

Huitième tirage.

510	516	518	1.263	1.266
1.492	1.781	2.632	3.026	3.672
4.523	5.436	6.249	6.251	8.570
8.824	9.505	9.516	9.530	

Neuvième tirage.

117	202	511	955	1.812
2.021	2.497	2.689	3.754	4.131
4.557	4.775	6.013	6.015	6.081
6.549	8.372	8.395	8.699	9.247
9.447	9.537	9.788		

Dixième tirage.

214	515	579	629	639
798	872	1.086	1.133	1.157
1.730	1.731	1.736	2.179	2.682
2.902	2.905	2.960	2.969	3.003
3.019	3.079	3.170	3.241	3.568
3.697	3.707	3.739	3.971	3.982
4.114	4.391	4.405	4.847	5.294
5.692	5.744	6.682	7.703	8.648
8.712	9.027	9.310	9.333	9.339
9.443	9.531	9.645	9.652	

Onzième tirage.

11	101	135	167	294
313	384	523	528	535
561	651	791	874	914
957	963	1.016	1.100	1.107
1.132	1.138	1.159	1.188	1.228
1.310	1.354	1.595	1.604	1.629
1.663	1.664	1.710	1.845	1.883
1.888	2.009	2.037	2.117	2.171
2.252	2.294	2.299	2.329	2.495
2.534	2.540	2.561	2.633	2.647
2.708	2.718	2.727	2.739	2.745
2.822	2.850	2.913	3.030	3.173
3.221	3.230	3.245	3.248	3.280
3.296	3.381	3.382	3.496	3.557
3.636	3.860	3.866	4.019	4.120
4.155	4.254	4.336	4.434	4.480
4.566	4.598	4.690	4.735	4.803
4.859	4.877	4.916	5.037	5.189
5.229	5.293	5.367	5.393	5.474
5.481	5.490	5.537	5.573	5.625
5.884	5.977	6.023	6.088	6.105
6.146	6.212	6.243	6.264	6.266
6.384	6.511	6.547	6.638	6.661
6.715	6.819	6.917	6.927	6.961
6.998	7.082	7.106	7.167	7.225
7.230	7.254	7.385	7.522	7.599
8.141	8.145	8.295	8.458	8.470
8.495	8.496	8.530	8.536	8.638
8.650	8.698	8.925	8.966	9.022
9.068	9.117	9.150	9.187	9.232
9.239	9.361	9.362	9.526	9.527
9.540	9.612	9.621	9.653	9.912
9.945	9.969			

SOCIETE ANONYME JOSEPH DUBOST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.000.000 F

SIÈGE SOCIAL : A LYON, 59 *bis*, RUE DE CRÉQUI

R. C. : Lyon n° 3375 B.

Liste des trente-huit obligations de deux mille francs 4 1/2 0/0 dite « emission 1944 » sorties au onzième tirage d'amortissement effectué le 25 avril 1955.

Les numéros désignés par le sort sont les suivants :

8	184	207	232	240	757	785	852	893	968
250	275	283	300	363	1.167	1.196	1.201	1.215	1.219
432	439	461	468	517	1.224	1.234	1.362	1.372	1.397
570	602	705	708	718	1.437	1.479	1.495		

Ces obligations sont remboursables à compter du 1er mai 1955, coupon du 1er novembre 1955, n° 22 et suivants attachés, au siège de la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, à Lyon, et dans ses agences et succursales.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
164	1951
163	1952
7, 166, 435, 568, 572, 787, 877	1954

L'Appareillage Electro-Industriel Petrier, Tissot et Raybaud

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 210, AVENUE FÉLIX-FAURE, LYON

R. C. : Lyon B 456.

Obligations 6 3/4 0/0 1951 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 333 obligations représentant la totalité de l'amortissement prévu pour le 1er juin 1955, sorties au tirage effectué le 27 avril 1955 et remboursables au pair de 10.000 F à partir du 1er juin 1955, coupon n° 5 (1er juin 1956) et suivants attachés;

2° Des séries comprenant des obligations amorties antérieurement et non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 125	1951	4.416 à 4.777	1953
1.297 à 1.468	1952	4.897 à 5.000	1954
4.134 à 4.324	1953		

ETABLISSEMENTS A. OLIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

USINES SAINT-RÉMY, A CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME)

Registre du commerce : Clermont-Ferrand n° 2060.

Obligations de 5.000 *F* 5 3/4 0/0 1948.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 164 obligations sorties au cinquième tirage au sort du 25 avril 1955 et formant avec les titres rachetés en Bourse la totalité de l'annuité à amortir au 15 mai 1955. Ces obligations seront remboursables à 5.001 F;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement
901 à 984	52	1.472 à 1.669	55
1.213 à 1 324	53	3.469 à 3.517	54

ETABLISSEMENTS NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.050 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE VALMY, A CHARENTON-LE-PONT (SEINE)

R. C. : Seine 54-B 6623.

Obligations 3,75 0/0 1945.

Dixième année d'amortissement (premier tirage au sort).

Liste numérique des 55 obligations 3,75 0/0 1945 sorties au tirage au sort du 14 avril 1955.

98	123	179	211	279	5.326	5.425	5.781	6.016	6.327
450	586	699	1.115	1.562	6.424	6.612	6.802	6.819	6.901
1.629	2.148	2.205	2.454	2.457	7.184	7.469	7.686	7.733	7.760
2.517	2.887	2.973	3.074	3.126	7.893	8.073	8.401	8.539	8.798
3.379	3.390	3.507	3.622	3.815	8.930	9.204	9.481	9.765	9.811
3.961	4.003	4.114	4.617	4.943					

Les 55 obligations sorties au tirage au sort du 14 avril 1955 seront remboursables au pair de 5.000 F, à partir du 15 mai 1955, coupon n° 21 attaché.

Les remboursements seront effectués :

A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris;

A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;

A l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris;

A la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, à Paris;

Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris;

A la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber, à Paris,

ainsi que dans les agences et succursales de ces établissements.

NOTA. — Les Etablissements Nicolas, usant de la faculté qu'ils se sont réservée lors de l'émission de ces obligations, ont racheté en Bourse, annulé et rattaché à la souche 264 obligations 3 3/4 0/0 1945 qui, avec les 55 titres sortis au tirage du 14 avril 1955, forment le total de 319 prévu au tableau d'amortissement pour 1955.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

LA RUCHE MERIDIONALE

(Anciens établissements L. Samson et J. Blanc réunis).

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 108 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 40 A 46, AVENUE JEAN-JAURÈS, A AGEN (LOT-ET-GARONNE)

R. C. : Agen n° 952 B.

Obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F.

Tirage du 28 avril 1955.

Numéros des obligations sorties au tirage.

467 à 475 — 477 à 490 — 512 à 517 — 519 et 520.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er juin 1955.

Usant de la faculté que la société s'est réservée lors de l'émission, une partie de l'annuité a été utilisée par des rachats en Bourse.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 9417.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1930.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1930, la Compagnie des chemins de fer du Maroc a racheté en Bourse un certain nombre d'obligations représentant une partie de l'amortissement prévu pour 1955 au contrat d'émission de cet emprunt.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1930 de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont informés qu'il sera procédé le 25 mai 1955, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations destinées à compléter cet amortissement.

Le conseil d'administration.

DEPARTEMENT DE L'ORNE

Emprunt 6 1/4 0/0 1952 par souscription publique (100.000.000 de francs en 16.000 obligations de 10.000 F).

Après tirage au sort, effectué le 12 avril 1955, à la préfecture de l'Orne, les 491 obligations ci-après indiquées viendront au remboursement le 15 mai 1955.

7.887	7.888	7.889	7.890	7.891	8.137	8.138	8.139	8.140	8.141
7.892	7.893	7.894	7.895	7.896	8.142	8.143	8.144	8.145	8.146
7.897	7.898	7.899	7.900	7.901	8.147	8.148	8.149	8.150	8.151
7.902	7.903	7.904	7.905	7.906	8.152	8.153	8.154	8.155	8.156
7.907	7.908	7.909	7.910	7.911	8.157	8.158	8.159	8.160	8.161
7.912	7.913	7.914	7.915	7.916	8.162	8.163	8.164	8.165	8.166
7.917	7.918	7.919	7.920	7.921	8.167	8.168	8.169	8.170	8.171
7.922	7.923	7.924	7.925	7.926	8.172	8.173	8.174	8.175	8.176
7.927	7.928	7.929	7.930	7.931	8.177	8.178	8.179	8.180	8.181
7.932	7.933	7.934	7.935	7.936	8.182	8.183	1.184	8.185	8.186
7.937	7.938	7.939	7.940	7.941	8.187	8.188	8.189	8.190	8.191
7.942	7.943	7.944	7.945	7.946	8.192	8.193	8.194	8.195	8.196
7.947	7.948	7.949	7.950	7.951	8.197	8.198	8.199	8.200	8.201
7.952	7.953	7.954	7.955	7.956	8.202	8.203	8.204	8.205	8.206
7.957	7.958	7.959	7.960	7.961	8.207	8.208	8.209	8.210	8.211
7.962	7.963	7.964	7.965	7.966	8.212	8.213	8.214	8.215	8.216
7.967	7.968	7.969	7.970	7.971	8.217	8.218	8.219	8.220	8.221
7.972	7.973	7.974	7.975	7.976	8.222	8.223	8.224	8.225	8.226
7.977	7.978	7.979	7.980	7.981	8.227	8.228	8.229	8.230	8.231
7.982	7.983	7.984	7.985	7.986	8.232	8.233	8.234	8.235	8.236
7.987	7.988	7.989	7.990	7.991	8.237	8.238	8.239	8.240	8.241
7.992	7.993	7.994	7.995	7.996	8.242	8.243	8.244	8.245	8.246
7.997	7.998	7.999	8.000	8.001	8.247	8.248	8.249	8.250	8.251
8.002	8.003	8.004	8.005	8.006	8.252	8.253	8.254	8.255	8.256
8.007	8.008	8.009	8.010	8.011	8.257	8.258	8.259	8.260	8.261
8.012	8.013	8.014	8.015	8.016	8.262	8.263	8.264	8.265	8.266
8.017	8.018	8.019	8.020	8.021	8.267	8.268	8.269	8.270	8.271
8.022	8.023	8.024	8.025	8.026	8.272	8.273	8.274	8.275	8.276
8.027	8.028	8.029	8.030	8.031	8.277	8.278	8.279	8.280	8.281
8.032	8.033	8.034	8.035	8.036	8.282	8.283	8.284	8.285	8.286
8.037	8.038	8.039	8.040	8.041	8.287	8.288	8.289	8.290	8.291
8.042	8.043	8.044	8.045	8.046	8.292	8.293	8.294	8.295	8.296
8.047	8.048	8.049	8.050	8.051	8.297	8.298	8.299	8.300	8.301
8.052	8.053	8.054	8.055	8.056	8.302	8.303	8.304	8.305	8.306
8.057	8.058	8.059	8.060	8.061	8.307	8.308	8.309	8.310	8.311
8.062	8.063	8.064	8.065	8.066	8.312	8.313	8.314	8.315	8.316
8.067	8.068	8.069	8.070	8.071	8.317	8.318	8.319	8.320	8.321
8.072	8.073	8.074	8.075	8.076	8.322	8.323	8.324	8.325	8.326
8.077	8.078	8.079	8.080	8.081	8.327	8.328	8.329	8.330	8.331
8.082	8.083	8.084	8.085	8.086	8.332	8.333	8.334	8.335	8.336
8.087	8.088	8.089	8.090	8.091	8.337	8.338	8.339	8.340	8.341
8.092	8.093	8.094	8.095	8.096	8.342	8.343	8.344	8.345	8.346
8.097	8.098	8.099	8.100	8.101	8.347	8.348	8.349	8.350	8.351
8.102	8.103	8.104	8.105	8.106	8.352	8.353	8.354	8.355	8.356
8.107	8.108	8.109	8.110	8.111	8.357	8.358	8.359	8.360	8.361
8.112	8.113	8.114	8.115	8.116	8.362	8.363	8.364	8.365	8.366
8.117	8.118	8.119	8.120	8.121	8.367	8.368	8.369	8.370	8.371
8.122	8.123	8.124	8.125	8.126	8.372	8.373	8.374	8.375	8.376
8.127	8.128	8.129	8.130	8.131	8.377				
8.132	8.133	8.134	8.135	8.136					

Obligations amorties aux tirages au sort de 1953 et de 1954 non remboursées.

Tirage du 14 avril 1953.

13.931 à 13.933 — 13.939 et 13.940 — 13.981 à 13.993 — 14.007 à 14.022 14.126 à 14.132.

Tirage du 14 avril 1954.

14.134 à 14.155 — 14.156 à 14.164 — 14.167 à 14.169 — 14.186 à 14.190 — 14.196 à 14.213 — 14.214 à 14.242 — 14.243 à 14.271 — 14.272 à 14.293 — 14.294 à 14.300 — 14.301 à 14.317 — 14.319 à 14.329 — 14.330 à 14.338 — 14.343 à 14.346 — 14.381 à 14.398 — 14.405 et 14.406 — 14.410 et 14.411 — 14.435 à 14.437 — 14.449 à 14.451 — 14.458 à 14.466 — 14.471 — 14.525 et 14.526 — 14.572 et 14.573 — 14.584 — 14.586 et 14.587

Le préfet de l'Orne,
JEAN GERVAIS.

Caisse foncière de crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 189 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 10, RUE LINCOLN

R. C.: Seine n° 121921.

Obligations 5 1/2 0/0 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 1.142 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er juillet 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Compagnie Industrielle et Financière de Pompey

ANCIENNEMENT

Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.350 MILLIONS DE FRANCS

61, RUE DE MONCEAU, A PARIS (8e)

R. C.: Nancy n° 343; Seine n° 209671 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse cinq cent vingt obligations 3 3/4 0/0 1945 pour fournir l'amortissement au 15 avril 1955. L'annulation de ces titres a eu lieu à cette date.

Obligations amorties aux tirages antérieurs.

Néant.

Société anonyme de Publications Périodiques

(Imprimerie E. Desfossés-Néogravure.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 457.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 13, QUAI VOLTAIRE, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 56810.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 114 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er juin 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1950 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE METALLURGIQUE DE KNUTANGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.134.560.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 16, BOULEVARD MALESHERBES

R. C.: Seine n° 20592.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F Société métallurgique de Knutange sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 510 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 5 juin 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont eu lieu par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

10, AVENUE DE FRIEDLAND, PARIS (8e)

Liste des obligations remboursables à partir du 1er juin 1955.

Tirage du 30 avril 1955.

Titres mauves 4 1/4 0/0, émission du 1er juin 1942, remboursables par 1.000 F net.

170	200	334	413	483	2.657	2.756	2.810	2.902	2.972
615	724	741	986	1.007	3.038	3.138	3.205	3.254	3.279
1.091	1.119	1.122	1.133	1.145	3.286	3.300	3.325	3.365	3.540
1.224	1.288	1.358	1.403	1.428	3.586	3.607	3.687	3.745	3.749
1.430	1.563	1.623	1.760	1.820	3.756	3.805	3.867	4.173	4.247
1.844	1.918	2.022	2.084	2.087	4.343				
2.119	2.135	2.234	2.368	2.474					

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Néant.

LE PHENIX-ACCIDENTS

Compagnie française d'assurances et de réassurances contre les accidents et risques de toute nature.

SIÈGE SOCIAL: 33, RUE LA FAYETTE, PARIS

Liste des 400 parts bénéficiaires sorties au tirage du 2 mai 1955, remboursables à partir du 1er juillet prochain, au siège de la compagnie, au taux de 2.338 F l'unité: 2.801 à 3.200 inclus.

Numéros sortis aux tirages précédents: 31 mars 1948: 801 à 1.200 inclus. — 3 mai 1948: 15.601 à 16.000 inclus. — 2 mai 1949: 5.201 à 5.600 inclus. — 2 mai 1950: 7.601 à 8.000 inclus. — 2 mai 1951: 4.001 à 4.400 inclus. — 2 mai 1952: 4.401 à 4.800 inclus. — 4 mai 1953: 10.401 à 10.800 inclus. — 3 mai 1954: 1.601 à 2.000 inclus.

Compagnie Française du PHENIX-INCENDIE

SIÈGE SOCIAL: 33, RUE LA FAYETTE, PARIS

Liste des 5.389 parts bénéficiaires sorties au tirage du 2 mai 1955, remboursables à partir du 1er juillet prochain, au siège de la compagnie, au taux de 1.059 F l'unité: 10.779 à 16.167 inclus.

Numéros sortis aux précédents tirages: 31 mars 1948: 261.080 à 269.469 inclus. — 3 mai 1948: 215.570 à 220.959 inclus. — 2 mai 1949: 86.225 à 91.613 inclus. — 2 mai 1950: 183.230 à 188.619 inclus. — 2 mai 1951: 91.614 à 97.002 inclus. — 2 mai 1952: 204.790 à 210.179 inclus. — 4 mai 1953: 26.946 à 32.334 inclus. — 3 mai 1954: 113.170 à 118.558 inclus.

BIL

CRÉDIT FONCIER

19, RUE DES CAPUCINES,

ACTIF

Bilan au 31

Espèces en caisse et à la Banque de France					244.712.198
Portefeuille des effets :					
Effets de banque à 90 jours au plus (portefeuille commercial)				284.420.108	
Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme :					
Dans la métropole :					18.777.829.284
Avec le sous-comptoir des entrepreneurs		10.864.119.980	15.226.540.798		
Avec divers établissements		4.362.420.818			
En Afrique du Nord			2.314.909.147	18.493.409.176	
Prêts directs mobilisables (métropole et Afrique du Nord)			951.959.231		
Portefeuille des titres					5.015.040.026
Trésor public (titres en dépôt, art. 2 des statuts)					2.031.096.341
Avances sur dépôts de titres					18.625.718
Correspondants					40.820.162.104
Emprunteurs :					
Prêts fonciers :					
Ordinaires :					
Sur obligations	32.116.734.759				
Sur avance de l'Etat	289.405.553				
Sur fonds de construction, d'équipement rural, et d'expansion économique	2.453.496.213	(1) 34.881.006.672			
Sur capital social et réserves	21.370.147		35.065.466.672		
(1) Dont 207.830.000 à l'état d'actes conditionnels.					
Crédits consolidables du sous-comptoir des entrepreneurs (opérations liées)		184.460.000			
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant		1.614.365.000			
Réparation de dommages de guerre		4.144.710.042	(2) 8.156.655.745		
Court terme mobilisables		2.397.580.733			
(2) Dont 261.105.000 à l'état d'actes conditionnels.					
Amélioration de l'habitat :					
Prêts directs (à l'état d'actes conditionnels)		72.075.000			
Crédits consolidables du sous-comptoir des entrepreneurs (opérations liées)		44.340.000	116.415.000	359.427.508.549	
Spéciaux construction :					
Directs :					
Métropole :					
Logements ordinaires 8.606.914.503					
Logements économiques et familiaux 584.921.900	(3) 9.191.836.403				
(3) Dont 428.878.000 à l'état d'actes conditionnels.		13.608.268.649			
Afrique du Nord	4.416.432.246				
Crédits consolidables du sous-comptoir des entrepreneurs (opérations liées) :			316.088.971.132		522.774.629.571
Logements ordinaires	248.079.083.183	302.480.702.483			
Logements économiques et familiaux	54.401.619.000				
Prêts maritimes				12.979.241	
Prêts aux collectivités publiques :					
Sur obligations			115.298.839.075		
Sur avances de l'Etat			1.476.678.752		
Sur fonds de construction, d'équipement rural et d'expansion économique			35.672.585.625	162.605.594.886	
Sur capital social et réserves			683.165.678		
Sur effets et sur ressources diverses			9.474.325.756		
Emprunteurs : leur compte d'annuités, intérêts, frais et déboursés				728.546.895	
Immeubles					230.420.923
Divers					1.079.799.004
Intérêts acquis mais non échus					4.385.749.855
Total de l'actif					595.378.065.027

HORS

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant

Certifié conforme aux écritures:

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie « Le Phénix »

SIÈGE SOCIAL : 33, RUE LA FAYETTE, PARIS

Liste des 2.400 parts bénéficiaires sorties au tirage du 2 mai 1955, remboursables à partir du 1er juillet prochain, au siège de la compagnie, au taux de 1.235 F l'unité : 67.201 à 69.600 inclus.

Numéros sortis aux précédents tirages : 31 mars 1948 : 38.401 à 40.800 inclus. — 3 mai 1948 : 81.601 à 84.000 inclus. — 2 mai 1949 : 4.801 à 7.200 inclus. — 2 mai 1950 : 52.801 à 55.200 inclus. — 2 mai 1951 : 62.401 à 64.800 inclus. — 2 mai 1952 : 115.201 à 117.600 inclus. — 4 mai 1953 : 103.201 à 105.600 inclus. — 3 mai 1954 : 72.001 à 74.400 inclus.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement du tribunal permanent de Paris en date du 16 juillet 1954, le nommé **Thurotte** (Pierre-Désiré), fils de Jules et de Charlet (Marie), né le 28 décembre 1900 à Saint-Quentin (Aisne), domicilié chez M. Tewe, 16, rue d'Armaillé, à Paris (17e), a été condamné à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État.

A N S

DE FRANCE

PARIS (1er)

décembre 1954.

PASSIF

Capital social					1.200.000.000
Prime d'émission (émission de 1946)					51.532.800
Réserve obligatoire					268.175.498
Provision pour le risque des prêts					1.880.336.146
Fonds de garantie des prêts spéciaux à la construction					338.545.751
Provision ordinaire pour l'amortissement des emprunts					1.145.096.673
Provision extraordinaire pour l'amortissement des emprunts					198.428.818
Titres en dépôt au Trésor					2.031.096.344
Dépôts de fonds en comptes courants					6.874.392.673
Correspondants					8.175.883.971
Sous-comptoir des entrepreneurs					686.520.783
Fonds national d'amélioration de l'habitat					5.451.567.370
Fonds forestier national					353.272.565
Versements différés :					
Prêts fonciers :					
Sur obligations	84.689.751				
Sur avances de l'Etat	559.500				
Sur capital social et réserves	350.984.392	455.823.643			
Sur ressources diverses	10.590.000		1.225.633.643		
A l'état d'actes conditionnels	541.010.000				
Crédits consolidables du sous-comptoir des entrepreneurs (opérations liées)	228.800.000	769.810.000			
Spéciaux construction :				304.435.320.126	
Directs :					
Logements ordinaires	288.304.500				
Logements économiques et familiaux	11.801.500	300.106.000			
A l'état d'actes conditionnels	428.878.000		303.209.686.483		
Crédits consolidables du sous-comptoir des entrepreneurs (opérations liées) :		302.999.580.483			308.613.497.942
Logements ordinaires 248.079.083.483					
Logements économiques et familiaux 54.401.619.000	302.480.702.483				
Prêts aux collectivités publiques :					
Sur obligations			3.121.335.020		
Sur avance de l'Etat			2.000.000		
Sur fonds de construction, d'équipement rural et d'expansion économique			271.042.796	4.178.177.816	
Sur capital social et réserves			800.000		
Sur effets et sur ressources diverses			780.000.000		
Emprunteurs : leur compte d'effets					21.431.992.737
Trésor public : son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)					1.821.289.913
Trésor algérien : son compte avance de 2 milliards 500 millions (convention des 2 et 29 juillet 1952)					2.419.217.341
Trésor chérifien : son compte avance de 500 millions (convention des 22 et 24 décembre 1954)					500.000.000
Fonds de construction, d'équipement rural et d'expansion économique					39.018.482.313
Obligations foncières :					
Montant au pair des obligations en circulation			45.783.128.250	45.195.059.739	
A déduire : primes à amortir			588.068.511		
Obligations communales :					177.326.140.026
Montant au pair des obligations en circulation			133.945.260.000	132.131.080.287	
A déduire : primes à amortir			1.814.179.713		
Bons à lots en circulation					2.485.032.324
Obligations et bons à lots à rembourser ; intérêts, lots et dividendes échus à payer					2.241.377.282
Divers					2.936.136.308
Intérêts dus mais non échus					6.857.150.104
Profits et pertes :					
Reliquat de l'exercice 1953				10.754.185	1.037.869.345
Exercice 1954				1.027.115.160	
Total du passif					595.378.065.027

BILAN

court et à moyen terme	72.533.165.239
sous l'endos du Crédit foncier de France	238.991.560.859

Le Gouverneur, ADÉODAT BOISSARD.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Metz actionne la dame Houvre (Lucie), veuve Le Corre, née le 27 décembre 1921, à Metz, ayant demeuré à Metz, rue des Bénédictins, actuellement sans domicile ni résidence connus, pour la déclarer déchue de ses droits de puissance paternelle à l'égard de ses enfants: Le Corre (Jacqueline); Le Corre (Paule-Hélène); Le Corre (Jean-Pierre); Le Corre (Danielle); Le Corre (Christiane); Le Corre (Dominique) et Le Corre (Claudine).

Le procureur de la République à Metz assigne la dame Houvre (Lucie), veuve Le Corre, aux débats oraux qui auront lieu le mercredi 13 juillet 1955, à neuf heures, devant la troisième chambre civile du tribunal de première instance de Metz.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance.

Metz, le 28 avril 1955.

Le greffier.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Jean Labouret, avoué à Saint-Quentin, 1, rue du Chevalier-de-La Barre.

Deuxième insertion.

Par jugement du tribunal civil de Saint-Quentin rendu en chambre du conseil le 24 février 1955 sur la requête présentée au nom de M. Ulysse-François-Constant Mory, cultivateur, demeurant à Serain (Aisne), veuf de Marie-Florestine Couverchelle, ayant Me Labouret pour avoué, il a été donné acte à M. Mory de sa demande d'envoi en possession de la succession de Marie-Florestine Couverchelle, son épouse, en son vivant demeurant avec lui, décédée le 9 novembre 1954 sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné, à Saint-Quentin, le 2 avril 1955.

Signé: JEAN LABOURET.

AVIS DIVERS

« LA UNION ET LE PHENIX ESPAGNOL »

Compagnie d'assurances réunies.

Le conseil d'administration de la compagnie a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire des actionnaires pour le 28 mai 1955, à midi, en première convocation, au domicile social de la compagnie à Madrid, rue Alcala, no 39, avec l'ordre du jour suivant:

1° Examen et approbation du rapport annuel, des comptes et de la répartition des bénéfices de l'exercice 1954;
2° Propositions réglementaires du conseil d'administration;
3° Election d'administrateurs;
4° Nomination des actionnaires commissaires aux comptes pour l'exercice 1955;
5° Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée.

Dans le cas où le nombre d'actions suffisant pour déclarer l'assemblée légalement constituée ne serait pas atteint, l'assemblée se tiendra en seconde convocation le lendemain 29 mai, aux mêmes lieu et heures indiqués ci-dessus. MM. les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à la première réunion.

MM. les actionnaires, possesseurs de vingt actions ou plus, qui désirent être représentés à cette assemblée, devront déposer leurs titres, avant le 23 mai et jusqu'après l'assemblée, au domicile social de la compagnie, au Banco Español de Credito, 14, rue Alcala, à Madrid, ou dans les succursales de ladite banque en province.

En France, les actions pourront être immobilisées à Paris:

A la Société générale, agence centrale, 29, boulevard Haussmann;
Ou à la Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann;
Ou à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

La liste des assistants sera close à l'heure précise où commencera l'assemblée.

A. P. E. M. U.

Le lundi 30 mai, au lycée Fénelon, 3, rue Suger, Paris (5e):

A neuf heures trente. — **Assemblée générale ordinaire.**

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport moral et du rapport financier;
Election du nouveau bureau;
Questions diverses.

A quatorze heures trente. — **Assemblée générale extraordinaire.**

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Théodore-Wolf Charlton, né à Paris (12e) le 8 décembre 1906, et demeurant à Paris, 13, rue du Docteur-Goujon, tant en son nom qu'au nom de son fils mineur, Luc-Alain, né le 30 mars 1943 à Lyon, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Carlton.

M. Hazem (Abderrezak), né le 1er octobre 1922 à Ouadhias (Alger), demeurant Cap-Matifou (Alger), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son prénom celui de Robert.

M. Coeu (Emile-Georges), né à Rangy-sur-Bresle (Seine-Maritime) le 14 mai 1921, et demeurant à Evreux (Eure), 59, rue Charlraine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Avril, ou celui de Allain.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 avril 1955. Déclaration à la préfecture d'Albi. **La Pétanque gaillacoise.** But: pratique du jeu de boules provençal et pétanque. Siège social: café « Le Chantilly », place de la Libération, Gaillac.

8 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Comité de propagande et d'action contre le taudis.** But: dépister les logements insalubres et insuffisants, étudier et aider à l'application des remèdes susceptibles d'efficacité, réparations, aménagements ou rénovations des locaux existants. Siège social: hôtel de ville, Tarare (Rhône).

12 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Caen. **Les Joyeux Compagnons.** But: propagation du théâtre amateur. Siège social: provisoirement presbytère de Saint-Remy.

12 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Union Sarthoise des directeurs et moniteurs de colonies de vacances et œuvres du grand air privees.** But: union et perfectionnement des directeurs et moniteur de colonies de vacances et œuvres du grand air. Siège social: 52, rue Bary, le Mans.

12 avril 1955. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association cultuelle catholique orthodoxe Notre-Dame-de-Laghet.** But: assurer et développer l'exercice du culte catholique orthodoxe en français. Siège social: 14, rue d'Alsace-Lorraine, à Nice.

15 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des Amis des éclaireurs de France de Neufchâteau.** But: patronner le groupe local des éclaireurs de France et lui apporter une aide morale et financière. Siège social: 21, place Jeanne-d'Arc, Neufchâteau (Vosges).

21 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour le développement de l'enseignement professionnel et familial de la coupe, de la couture et de la mode.** But: diffusion en France et à l'étranger des méthodes de coupe, Guerre Lavigne; préparation au professorat; formation de modélistes; enseignement spécial aux confectionneurs. Siège social: 13, avenue de l'Opéra, Paris.

22 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association des gastronomes régionalistes.** But: maintenir les bonnes traditions culinaires régionales et faire connaître les bons coins et les bons produits. Siège social: 5, rue Angélique-Vérien, à Neuilly-sur-Seine.

22 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Les Deux Masques.** But: éducation populaire par tous les moyens de culture collectifs tels que théâtre, danse, lecture, conférences, musique, commentaire de films, ainsi que les loisirs (voyage, camping, bals...). Siège social: hôtel de ville, Vouziers (Ardennes).

22 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **La Truite du Morvan.** But: concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des rivières. Siège social: mairie de Saint-Prix (Saône-et-Loire).

23 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Salle d'armes de Nancy.** But: éducation physique et escrime. Siège social: chez M. Lacroix, 42, rue Loevenbruck, Vandœuvre.

25 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Association d'éducation populaire des cantons de Buis-les-Baronnies et Sederon « Foyer des Jeunes ».** But: développement de l'éducation populaire. Siège social: place Clemenceau, Buis-les-Baronnies (Drôme).

25 avril 1955. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Centre d'études techniques agricoles et viticoles du Layon.** But: aider les viticulteurs à la gestion de leur exploitation. Siège social: mairie de Beaulieu.

25 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association pour la protection des aveugles et grands infirmes civils d'Hersin-Coupigny, Sains, Mazingarbe et environs.** But: défendre leurs intérêts communs sur le plan local et régional. Siège social: café Garnier, rue E.-Basly, Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais).

26 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Association de jardins ouvriers de la Chapelle.** But: création et organisation de jardins ouvriers. Siège social: papeteries de la Chapelle, Saint-Etienne-du-Rouvray.

26 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Foyer Saint-François.** But: secourir les hommes isolés et sans abri, les héberger gratuitement et dans la mesure du possible, leur donner d'autres ressources. Siège social: 7, rue Hyacinthe-Glotin, à Lorient (Morbihan).

26 avril 1955. Déclaration à la préfecture du Gard. **Comité des intérêts des chemins de Russan, Font-Chapelle et Mas-de-Rouvière.** But: résoudre, pour le bien-être de tous, les problèmes d'intérêts communs. Siège social: 4, rue des Trois-Fontaines, Nîmes.

26 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association amicale des anciens de l'orphelinat Notre-Dame-de-Domois.** But: maintien des relations amicales. Siège social: orphelinat de Domois, commune de Fenay.

26 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Sirène Pétanque.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: bar des Sirènes, quai de la Consigne, Sète.

27 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Centre social de la Tronche et environs.** But: création d'un centre social et de services d'entr'aide. Siège social: 22, route Chapareillan, à la Tronche.

27 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Le Pêcheur Aulnaie.** But: affermage de lots de pêche sur le territoire de la région, lutte contre le braconnage et la pollution des rivières. Siège social: hôtel de ville de Londinières (Seine-Maritime).

28 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Coopérative scolaire du collège Legouvé.** But: gérance de la caisse d'entr'aide et organisation de la vie au collège. Siège social: collège Legouvé, boulevard Louis-Blanc, Montpellier.

28 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Amicale des malades inter-sanatoria.** But: promouvoir entre les malades de la station climatique toutes les formes d'entr'aide et de solidarité. Siège social: au sanatorium « Les Acacias » à Briançon (Hautes-Alpes).

28 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **La Violette.** But: enseignement, pratique de la musique et encouragement à l'art musical. Siège social: école publique de Saint-Jory.

29 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association locale des aides familiales rurales de Changy.** But: aide aux mères de famille. Siège social: mairie de Changy (Saône-et-Loire).

29 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Œuvres sociales de la manufacture d'armes de Châtellerault.** But: prolonger et compléter l'action sociale de l'administration à l'égard du personnel de la manufacture nationale d'armes de Châtellerault dans tous les domaines. Siège social: manufacture nationale d'armes de Châtellerault (Vienne).

29 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe Ames vaillantes.** But: compléter l'enseignement scolaire par des méthodes actives pour la formation intellectuelle, sociale, morale et physique des enfants. Siège social: 233, rue de Vaugirard, Paris.

29 avril 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **L'Entr'aide familiale de la Plaine.** But: favoriser l'entr'aide sociale. Siège social: 107, rue Commandant-Charcot, Sainte-Foy-les-Lyon.

29 avril 1955. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Tourisme et cinéma.** But: créer et développer tous moyens de propagande par l'image cinématographique en faveur des monuments, des paysages et du folklore roussillonnais, ainsi que l'étude en commun entre les membres des techniques cinématographiques modernes. Siège social: 17, rue Courteline, Perpignan.

29 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association d'éducation populaire de Saint-Didier.** But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les institutions de nature à favoriser le bon emploi des loisirs et les intérêts matériels et moraux des membres de ses œuvres. Siège social: maison d'œuvres de Saint-Didier (Haute-Savoie).

30 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Cercle villeneuvois.** But: pratique du jeu de belote et autres distractions. Siège social: mairie de Villeneuve-Montréal.

2 mai 1955. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Foyer des Baumettes.** But: entr'aide aux vieillards. Siège social: 2, avenue des Orangers, à Nice.

2 mai 1955. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association familiale ouvrière Depalente.** But: grouper les familles ouvrières. Siège social: 10, allées des Dahlias, Besançon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 avril 1955 : page 4068, 1re colonne, 12e insertion, **Association nationale des anciens combattants de la Résistance française, comité départemental**, au lieu de: « 19, boulevard Alexandre-Martin, Orléans », lire : « 39, boulevard Alexandre-Martin, Orléans ».

MODIFICATIONS

13 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'Association populaire des aides familiales d'Harfleur-Mayville change son titre qui devient **Association de l'aide familiale populaire d'Harfleur-Contreville-l'Orcher et communes environnantes.** Modifications à ses statuts et renouvellement de son bureau. Siège social: 2, rue Vauban, à Harfleur (Seine-Maritime).

19 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association amicale des professionnels des industries mécaniques** transfère son siège social du 10, avenue Hoche, à Paris, au 15, rue Beaujon, à Paris.

21 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. Le Club campo-touristique change son titre qui devient **Club de la bonne humeur.** Siège social: 1, rue Mouton-Duvernet, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

9 février 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Ardennes le 15 avril 1955.) **Association des parents polonais à Revin.** But: aide et maintien de la connaissance de la culture et de la langue polonaises. Siège social: 14, rue Ledru-Rollin, Revin.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

En vente :

RÉFORME FISCALE

Les décrets du 30 avril 1955 (parus au *Journal officiel* des 1er-2-3 mai 1955) pris en application de la loi n° 55-349 du 2 avril 1955 sur les pouvoirs spéciaux et portant **réforme fiscale** ont fait l'objet d'une brochure spéciale qui comprend :

Le décret n° 55-465 portant réforme des **taxes sur le chiffre d'affaires;**

Le décret n° 55-466 relatif aux **impôts sur les revenus;**

Le décret n° 55-467 relatif à la réforme **des procédures et des pénalités fiscales;**

Le décret n° 55-468 relatif à la contribution des **patentes;**

Le décret n° 55-469 portant réforme de l'impôt sur les **spectacles;**

Le décret n° 55-470 modifiant les règles d'exercice du **privilège du Trésor** pour le recouvrement des **taxes sur le chiffre d'affaires** et taxes assimilées;

Le décret n° 55-471 relatif à la rénovation et à la conservation du **cadastre;**

Le décret n° 55-472 portant simplification et allégement des charges fiscales grevant les formalités de **publicité foncière;**

Le décret n° 55-473 fixant le régime des **acomptes provisionnels** pour l'exercice 1955;

L'arrêté du 30 avril 1955 portant modification des taux de la **taxe intérieure de consommation** applicables aux extraits solubles à base de café et de thé.

Cette brochure de format in-8° carré, qui porte le n° 55-72 S, est en vente au prix de 35 F à la DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 31, quai Voltaire, Paris (7e). Elle est également expédiée franco, contre versement du montant de la commande par mandat-poste, chèque ou chèque postal (C. C. P. Paris 9063-13).